

15 plans climat-énergie territoriaux

régions et départements, animateurs territoriaux
de la lutte contre le changement climatique



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

Préface

La France est engagée dans la lutte contre le changement climatique à plusieurs titres : elle veille à respecter rigoureusement les obligations qu'elle a contractées au titre du Protocole de Kyoto et à ce titre stabilisera ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990 à l'horizon 2010 ; elle s'est engagée, dans le cadre du paquet énergie climat adopté par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen en décembre 2008, à atteindre une part de 23% d'énergies renouvelables dans sa consommation finale et à réduire de 14% entre 2005 et 2020 les émissions des secteurs économiques non soumis au marché d'échange des permis d'émissions (transports, agriculture et bâtiment) ; elle s'est engagée enfin pour le long terme à réduire de 75% ses émissions d'ici à 2050.

Ces engagements, formalisés à l'échelle nationale par le Plan Climat lancé en 2004 et actualisé en 2006, ont été au centre des discussions du Grenelle de l'environnement. Ils ne pourront être tenus, et les actions issues du Grenelle ne pourront être lancées, qu'avec les efforts conjugués de l'ensemble des acteurs et la mobilisation des territoires.

Les territoires ont pris leur part très tôt dans la lutte contre le changement climatique. L'objectif de ce recueil est de présenter les expériences d'une quinzaine d'entre eux, de niveau régional et départemental. Il fait suite au recueil d'expériences publié en 2007 sur « 21 collectivités engagées dans la relève du défi climatique » et paraît au moment où sont débattues les dispositions des lois issues du Grenelle de l'environnement qui vont notamment proposer la généralisation des Plans Climat Energie Territoriaux à l'ensemble des collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. A ce titre, le recueil a pour ambition de présenter à travers ses 15 exemples, à la fois la nécessaire prise en compte de la spécificité de chaque territoire, et les conditions générales et communes nécessaires à la réussite de la démarche : un état des lieux initial ; une large concertation sur les mesures ; le rôle essentiel de la sensibilisation des acteurs, et notamment des citoyens, à la maîtrise de l'énergie ou au développement des énergies renouvelables ; la mise en place de structures d'observations dédiées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'énergie ; une place à part entière faite aux mesures d'adaptation au changement climatique.

La démarche du Plan Climat Energie territorial concerne tous les échelons, de la région à la commune et aux groupements de communes. Ce recueil fait cependant le choix de se concentrer uniquement sur les niveaux régional et départemental en mettant l'accent sur le rôle essentiel d'animateurs territoriaux et de forces motrices que représentent régions et départements pour la territorialisation des politiques publiques et l'accompagnement des démarches locales. Il a paru notamment utile de réserver une large part aux actions entreprises par le niveau régional au moment où l'avant projet de loi portant engagement national pour l'environnement (dit Loi Grenelle 2) propose de confirmer et renforcer cet échelon en lui donnant, partagé avec l'Etat, un nouveau rôle d'orientation par l'élaboration d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie. Ce schéma définira les grands objectifs régionaux et territoriaux en matière de développement d'énergies renouvelables, de maîtrise de l'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

de vulnérabilité aux effets du changement climatique ou de qualité de l'air. Les exemples présentés dans ce recueil montrent à l'évidence que les collectivités qui se sont déjà engagées dans l'élaboration d'un Plan Climat Energie, souvent en y associant les services de l'Etat, apporteront à l'occasion de la co-élaboration de ces schémas une expertise forte et essentielle en matière de diagnostic, de recommandations et d'animation territoriale, dans l'ensemble des domaines couverts.

L'organisation du recueil présente chaque territoire de manière identique autour des points suivants :

- Informations générales sur le territoire ;
- Acte politique marquant le lancement de la démarche sur le climat ;
- Elaboration du Plan : organisation interne mise en place ; périmètre de la concertation et de la participation autour de l'élaboration ; diagnostic et identification des enjeux ; actions de communication et de sensibilisation ; moyens financiers
- Mise en oeuvre du Plan : actions sur le patrimoine de la collectivité ; actions déclinant les compétences de la collectivités ; accompagnement territorial ;
- Analyse de la démarche : facteurs de réussites et pistes d'amélioration identifiés par les acteurs eux-mêmes.

Ce recueil n'a pas vocation à l'exhaustivité. Il sera complété par une prochaine étude de l'ADEME. La Direction Générale de l'Energie et du Climat a voulu par ce travail alimenter les réflexions locales actuelles sur la planification des politiques du climat, de la lutte contre les polluants atmosphériques et de l'énergie, tout autant que les débats prochains sur la mise en oeuvre territoriale du Grenelle.

Pierre-Franck Chevet,
Directeur général de l'énergie et du climat

Les entretiens ont été menés par le bureau d'études ECO-FYS directement auprès des personnes en charge des démarches de Plan Climat Energie Territorial. Le contenu de chaque fiche a été validé par chaque collectivité. Nous tenons ici à vivement remercier ces collectivités pour leur participation et leur forte mobilisation à ce projet.

Les acronymes sont rassemblés en fin de document dans le glossaire.

Sommaire

Le Conseil régional d'Alsace	5
<i>Un programme d'actions intégrant climat, air et énergie</i>	
Le Conseil régional d'Aquitaine	8
<i>Créateur de dynamiques d'acteurs en matière d'énergie et de climat</i>	
Le Conseil régional de Basse-Normandie	11
<i>Défi'Nergie, premier volet du Plan Climat, inscrit à l'Agenda 21</i>	
Le Conseil régional de Champagne-Ardenne	14
<i>La volonté d'un « écorégion »</i>	
Le Conseil régional de Franche-Comté	17
<i>De l'Agenda 21 au Plan Climat régional</i>	
Le Conseil régional de Haute-Normandie	20
<i>L'évolution des politiques régionales vers l'intégration du climat</i>	
Le Conseil régional de Languedoc-Roussillon	23
<i>Le Plan Climat Pilote</i>	
Le Conseil régional du Limousin	26
<i>Intégrer la question climatique aux documents d'orientation régionaux</i>	
Le Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais	29
<i>Intégrer la question climatique dans les politiques régionales</i>	
Le Conseil régional de Poitou-Charentes	32
<i>Les Plans régionaux Initiatives Climat pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre</i>	
Le Conseil général des Alpes-Maritimes	36
<i>Plans d'actions partenarial pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre</i>	
Le Conseil général du Bas-Rhin	39
<i>L'effet de serre, dans le cadre d'une démarche de développement durable</i>	
Le Conseil général de l'Eure	42
<i>Le Plan Climat départemental : l'engagement contre le changement climatique</i>	
Le Conseil général de l'Hérault	44
<i>Du bilan carbone au Plan Climat</i>	
Le Conseil général de Seine-Maritime	46
<i>Le Plan d'Action en faveur de l'Energie</i>	
Glossaire	49

Conseil régional d'Alsace

Un programme d'action intégrant climat, air et énergie



Objectif

Les trois objectifs prioritaires du Plan Régional Climat Qualité de l'Air (PRCQA) sont la lutte contre le changement climatique à l'échelle régionale, la sensibilisation du grand public et des décideurs et la réduction des émissions polluantes dues au transport routier (par une réduction des volumes de trafic et l'incitation du report des trafics routiers vers des modes moins polluants).

Les objectifs ne sont pas encore chiffrés. On peut toutefois noter que le programme Energivie (politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique) s'est fixé pour objectif de moyen terme la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2025.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 815 493 habitants (INSEE, 2006)
- 2 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 2 communautés d'agglomérations, 1 communauté urbaine.
- Superficie : 8280 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	X
Bâtiment	X
Aménagement	X
Transport	X
Agriculture / forêts / espaces verts	X
Déchets	X
Air	X
Eau	
Risques naturels	
Santé	X
Biodiversité	
Développement économique	X

Interlocuteurs

Laurence GANTZER, Responsable du service « Préservation des ressources naturelles » (interlocuteur PRCQA)

Téléphone : 03.88.15.69.17

Mail : laurence.gantzer@region-alsace.eu

Yann DERVYN, Responsable du service « Energie et développement durable » (Interlocuteur Energivie)

Téléphone : 03.88.15.66.33

Mail : Yann.dervyn@region-alsace.eu

Site internet : www.energivie.fr

Adresse : Région Alsace - Direction de l'Agriculture, de la Forêt, du Tourisme et de l'Environnement (DAFTE), 1 place du Wacken BP91006 67070 STRASBOURG Cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

La politique climatique régionale est intégrée dans le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA), devenu à l'occasion de sa révision en 2007 le Plan Régional pour le Climat et la Qualité de l'air (PRCQA). La décision de cette intégration a été prise à la suite de l'évaluation du premier PRQA 2000-2005 qui avait mis en avant le fait que les émetteurs de gaz à effet de serre et les émetteurs de polluants atmosphériques sont généralement identiques. Cette évaluation plaidait pour une approche commune et globale de l'ensemble des dimensions climat, air et énergie, préférable à une sectorisation des démarches.

Démarches parallèles engagées dans le domaine du développement durable

• La Région a approuvé en 2006 un Schéma Régional de Développement Economique qui a notamment pour objectif de favoriser les activités économiques développant une démarche de développement durable et d'incitant à l'achat de produits et de fournitures éco-responsables, notamment grâce à la mise en place du club des acheteurs publics éco-responsables.

• La Région développe en interne une démarche transversale en matière de développement durable au sein de ses services, à travers un groupe de travail composé de volontaires issus de chaque direction ; cette démarche donnera lieu en 2009 à un premier rapport « Développement Durable ».

L'élaboration du plan

Organisation – Ressources humaines

La Région Alsace est le porteur politique du projet. Elle s'appuie sur un partenariat technique avec l'ASPA (association de surveillance de la qualité de l'air en Alsace) en matière à la fois d'inventaire (polluants atmosphériques et gaz à effet de serre) et de scénarios sur la qualité de l'air.

Au niveau du Conseil Régional d'Alsace, une personne, à 30%, est en charge de la révision du PRCQA.

Participation et gouvernance

La commission du PRCQA – ou comité de pilotage responsable de la prise de décision – est présidée par la Région et associe les collectivités territoriales, l'Etat, les associations, les organismes du domaine de la santé, de l'industrie, du transport ... Cette commission est réunie à chaque étape du processus de révision pour validation.

Le rôle d'élaboration du projet et de sa mise en œuvre est dédié à un comité technique et à des groupes de travail thématiques (un sur les sources fixes, un autre sur les sources mobiles) qui réunissent les acteurs du territoire en rapport avec la qualité de l'air.

Diagnostic et identification des enjeux

Le PRCQA est en cours de révision. Cette révision a été découpée en quatre phases :

- Phase 1 : description du contexte ;
- Phase 2 : diagnostic (inventaire des émissions des gaz à effet de serre et des polluants de l'air, évaluation et évolution de la qualité de l'air et du climat, exposition de la population ; diagnostic énergétique de la Région e initié par la Conférence Régionale de l'Energie en Alsace) ;
- Phase 3 : prospective (modélisation pour identifier les gisements possibles de réduction de polluants et de gaz à effet de serre). La modélisation comporte 3 scénarios (1 tendanciel et 2 volontaristes composés de leviers d'actions définis par les groupes ;
- Phase 4 : définition du plan d'actions (en fonction des résultats de la modélisation, les leviers d'actions vont être hiérarchisés pour retenir ceux qui auront le plus d'impact et les actions correspondantes à ces leviers seront définies).

Le projet en est actuellement dans la phase de modélisation des scénarios. Le plan d'actions n'est donc pas encore défini.

Communication et sensibilisation

Le PRQA 2000-2005 a débouché sur la création de « La compagnie de l'air » dont l'objectif est de développer des mesures de sensibilisation aux économies d'énergie et dans le domaine des transports au sein de structures partenaires telles que les administrations ou les associations. Ces mesures sont formalisées par la signature d'une charte d'engagement. Cette démarche, initiée en 2004, a été renforcée en 2006 par de nouvelles actions inscrites dans la charte d'engagement et élargie aux entreprises.

La communication concernant la révision du PRCQA est réalisée lors d'interventions ponctuelles : auprès des Pays, de la CREA (Conférence Régionale pour l'Energie en Alsace) et du CAT (Club de l'Aménagement du Territoire). Ces interventions ont pour but d'informer les différents partenaires sur l'état d'avancement de la révision du PRCQA.



Les moyens financiers

Le PRCQA s'appuie sur la valorisation de connaissances développées à travers l'ASPA. Aucun budget spécifique pour la révision du PRCQA n'a été prévu.

Mise en oeuvre et suivi des actions

Actions sur le patrimoine

La démarche de Contrat de Performance Energétique est engagée en Alsace sous la forme d'un contrat de Partenariat Public / Privé. Ce contrat porte sur un ensemble de lycées pour lesquels un ou plusieurs prestataires privés mettent en place des mesures d'amélioration énergétique en présentant différentes solutions techniques prenant en compte aussi bien le comportement des usagers que la gestion des installations.

Actions dépendant des compétences de la Région

Le programme Energivie est une politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Mis en place fin 2003 par la Région Alsace avec le soutien de l'Union Européenne et en partenariat avec l'ADEME, ce programme est structuré autour de 7 actions phares regroupées autour des thèmes de l'efficacité énergétique, du bâtiment basse consommation et du développement des énergies renouvelables. Particuliers, collectivités, acteurs du bâtiment et de l'habitat,

professionnels de l'agriculture et du tourisme sont concernés par ce programme.

Dans le domaine des transports, la politique régionale vise à favoriser le transport ferroviaire par des opérations de renforcements de lignes, d'acquisitions de matériels, de réaménagement de gare ... La Région Alsace a également aidé au financement du Tram-Train Vallée de la Thur et Piémont des Vosges. Elle est par ailleurs en train de mettre en place un système d'information sur les possibilités multimodales.



Actions territoriales

La Région a sollicité une agence d'urbanisme dans le cadre de la révision du PRCQA, afin qu'elle réalise une traduction précise et concrète dans les documents d'urbanisme (SCOT) des objectifs du PRCQA.

Concernant les transports, la Région incite les territoires à élaborer des programmes de développement et de mobilité visant à favoriser l'accès des par la population.

S'agissant du volet énergie, le programme Energivie est relayé, à l'échelle des territoires, grâce à des conseillers Energivie, présents dans des antennes de la Région.

En outre, la Région Alsace encourage la création de Plans Climats Territoriaux (PCT) à l'échelle des pays. Ces plans devront décliner les orientations du PRCQA en actions à l'échelle locale.

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

Les orientations du PRCQA seront déclinées par les PCT au niveau des pays. Les PCT et le PRCQA étant élaborés en parallèle, ces documents devront tenir compte l'un de l'autre. La Région et l'ADEME accompagnent les territoires dans leur démarche. Le lien entre PRCQA et Plans Climat des pays est renforcé par la participation de la chargée de mission PRCQA aux réunions organisées pour l'élaboration des PCT des pays. En outre, un soutien technique et un appui méthodologique sont apportés par les outils du programme Energivie, les travaux de la CREA (diagnostic énergétique), la base Energ'Air et le cadastre des émissions. Enfin, un réseau régional des animateurs Plan Climat vient d'être créé.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Forte mobilisation des acteurs ;
- Leviers d'intervention dans les domaines de l'énergie et des transports.

Pistes d'amélioration

- Poursuite et renforcement de la démarche intégratrice des actions Climat, Air et Energie mise en avant à l'occasion de la révision du PRCQA.

Conseil régional d'Aquitaine

Créateur de dynamiques d'acteurs en matière d'énergie et de climat



Objectif

Les émissions de gaz à effet de serre régionales représentent annuellement 32 MteqCO₂. Les premières mesures du Plan Climat Aquitain visent à les réduire à l'horizon 2013 de près de 10%. Toutefois, au-delà du chiffrage initial de cet objectif, c'est avant tout la mobilisation des acteurs aquitains autour du PCA qui représente l'enjeu principal de cette dé-

Informations générales

Sur le territoire

- 3 119 778 habitants (INSEE, 2006)
- 5 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 1 communauté urbaine, 3 communautés de communes, 7 communautés d'agglomérations
- Superficie : 41 308 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	
Air	
Eau	
Risques naturels	
Santé	
Biodiversité	
Développement économique	x

Interlocuteurs

Rose-Marie Schmitt, Vice-présidente en charge du développement durable

Michel Jacob, Animateur du Plan Climat Aquitain

Téléphone : 05.57.57.80.99

Mail : michel.jacob@aquitaine.fr

Site internet : aquitaine.fr/politiques-regionales/developpement-durable/plan-climat-aquitaine.html

Adresse : 14, rue François de Sourdis - 33077 Bordeaux cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

La Région et l'ADEME ont organisé dans le cadre de la semaine du développement durable une journée rassemblant les principaux entrepreneurs et décideurs politiques de la région à l'automne 2005. La prise de conscience qui a découlé de cette journée, associée aux politiques régionales déjà engagées et à l'évolution du contexte national et européen sur la lutte contre le changement climatique, a conduit à l'élaboration d'un Plan Climat. La démarche est portée politiquement par le Président du Conseil régional et par la Vice Présidente en charge du Développement Durable.

La présentation de la démarche en réunion plénière a eu lieu en décembre 2005 et le lancement officiel de la mise en œuvre opérationnelle en mars 2007. La première restitution aux Aquitains s'est tenue en octobre 2008.

Démarches parallèles engagées dans le domaine du développement durable

La Région a mis en place en 2005 un Agenda 21 dont l'objectif est de promouvoir de nouveaux modes d'actions au sein des services régionaux en renforçant la concertation avec les acteurs locaux, l'évaluation permanente des dispositifs mis en œuvre dans le domaine du développement durable et la conciliation entre développement économique et exigences sociales et environnementales.

Le Conseil régional a par ailleurs mis en place sur le site de l'Hôtel de Région un système de management environnemental permettant de réduire les impacts de son fonctionnement sur l'environnement, de mobiliser le personnel autour de cet enjeu et d'obtenir la certification ISO 14 001.

L'élaboration du plan

Organisation – Ressources humaines

- **Comité de pilotage** : Conseil régional, Etat (SGAR), ADEME, les 5 Conseils Généraux, les 8 Agglomérations, 5 personnalités qualifiées.
- **Comité technique** : SGAR, ADEME, Conseil régional.

Participation et gouvernance

Les cinq groupes de travail thématiques mis en place ont très largement mobilisé les services du Conseil régional ainsi que les acteurs du territoire. Le résultat des travaux a fait l'objet d'une restitution. Les réflexions portent actuellement sur la qualité de l'air.

Zoom sur la conférence permanente du Plan Climat Aquitain

La conférence permanente constitue le point d'étape annuel au cours de laquelle il est rendu compte aux acteurs aquitains de l'avancée du Plan Climat : actions publiques et privées engagées, résultats enregistrés, perspectives. La conférence permanente permet également de tracer les grandes lignes et les priorités de l'année à venir.

Diagnostic et identification des enjeux

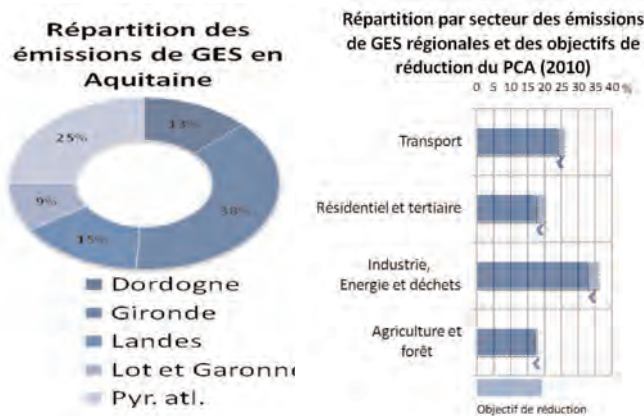
- Diagnostic des consommations énergétiques.
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre à partir des données comparées de 1990 et 2005 réalisé par le CITEPA dans le cadre d'un marché lancé par l'ADEME. Ce bilan a été élaboré à partir de données nationales et rapportées au niveau régional. Il présente également des données au niveau départemental. Il a vocation à être affiné en fonction des données disponibles auprès des différents acteurs.

Communication et sensibilisation

Des Ateliers du développement durable ont été organisés en octobre 2007 sur le changement climatique, réunissant 800 participants sur deux journées autour des thèmes suivants : politiques territoriales ; politiques économiques ; aménagement et éco-quartiers ; biodiversité ; commande publique ; déchets ; déplacements ; eau ; éducation-communication ; habitat-logement ; risques ; personnes âgées.

Les moyens financiers

102 M€ sur la période 2007-2013 (dont 26 M€ Conseil régional, 26 M€ ADEME, 50 M€ FEDER).



Mise en oeuvre et suivi des actions

Actions sur le patrimoine

- Audit énergétique des 153 lycées d'Aquitaine : il doit permettre d'élaborer un plan d'actions ciblé sur les sources d'économies les plus importantes ;
- Bilan carbone du Conseil régional ;
- Système de management environnemental (certifié ISO14 001) : poursuite de la démarche d'amélioration des pratiques de l'institution.

Actions dépendant des compétences de la Région

- Finalisation du Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) ;
- Opérations tarifaires intermodales (modalis) ;
- Cadencement des lignes TER, augmentation de l'offre TER ;
- Achat de matériel bi-mode, construction de parkings vélos sécurisés dans les gares ;
- Mise en place d'un appel à projet permanent « éco-innovation » ;
- Création d'une société d'économie mixte sur les énergies renouvelables.

Actions territoriales

- Audit des logements sociaux d'Aquitaine réalisé par l'Agence Régionale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Aquitaine (AROSHA) destiné à déterminer une typologie des logements sociaux pour élaborer un plan d'actions.

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

La Région accompagne les Pays et les agglomérations qui veulent inscrire un volet Plan Climat dans les contrats signés avec le Conseil régional. Les collectivités sont accompagnées en amont de la rédaction du volet climat par un bureau d'étude recruté par la Région afin d'assurer la cohérence avec le Plan Climat Régional.

La Région souhaite par ailleurs développer l'appropriation des thématiques énergie et climat par le biais notamment d'une Charte climat dans les entreprises et d'une charte de la distribution.

Les mesures d'adaptation

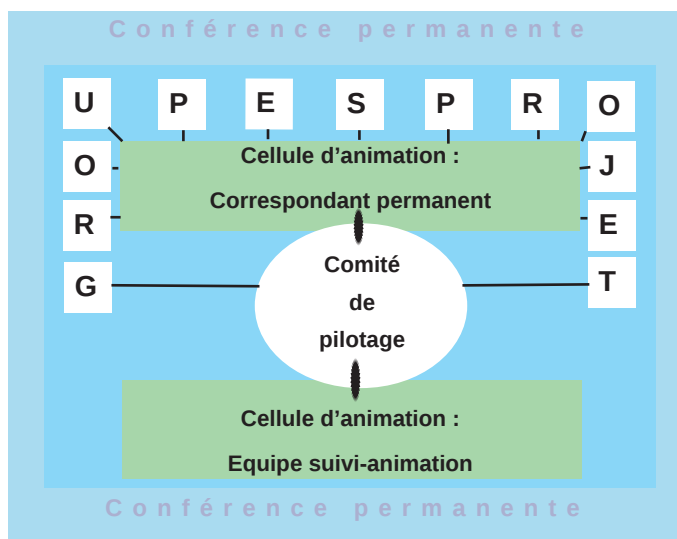
- Lancement d'études sur les perspectives de la forêt landaise (choix d'essences nouvelles adaptées aux évolutions climatiques ; innovation dans les modes de gestion, amélioration de la productivité ...) ;
- Soutien au pôle de compétitivité Institut Pin Maritime du Futur (IPMF) ;
- Renforcement des plateaux techniques des lycées pour l'enseignement de métiers émergents liés au changement climatique (construction bois, solaire) ;
- Soutien aux actions du pôle Construction, Ressources, Environnement, Aménagement et Habitat durables (CREHAD) dédié aux modes de construction et aux matériaux innovants.

La mise en oeuvre par les services et le suivi

● **Une cellule d'animation** : un animateur en charge du secrétariat permanent a pour mission l'information sur le PCA, la mise en relation des acteurs, le suivi des actions des groupes projet, l'organisation des comités de pilotage et de la conférence permanente.

● **Un chargé d'évaluation** (bilans énergétiques, inventaires de gaz à effet de serre, indicateurs d'impacts et études sectorielles) .

● **Un comité de pilotage** : un des objectifs phares du Plan Climat Aquitain est de poursuivre la concertation et prolonger les réflexions engagées. Le comité de pilotage composé des Conseils généraux, agglomérations, ADEME, État, CRA, est chargé de garantir l'opérationnalité du PCA, de valider les orientations et de proposer des évolutions. Il se réunit trimestriellement.



9 groupes projet ont été constitués, composés d'acteurs volontaires ou invités pour chaque thématique. Ces groupes sont chargés de travailler sur les sujets émergents et de définir les modalités d'actions correspondantes. Depuis leur lancement en septembre 2007 plusieurs réunions participatives ont été organisées sur les thèmes suivants :

- logement social à basse consommation d'énergie;
- urbanisme et effet de serre;

Zoom sur l'Observatoire Energie et gaz à effet de serre

Une étude méthodologique va être réalisée pour identifier de manière aussi exhaustive que possible les réalisations de tous ordres qui ont contribué à diminuer les émissions de gaz à effet de serre en Aquitaine et l'impact en termes de CO2 évité. Le suivi sera assuré par les services de l'Etat et l'ADEME qui disposent d'outils adaptés à leurs interventions respectives et auquel s'adjoindront les données recueillies par un bureau d'étude auprès de toutes les catégories d'acteurs ayant contribué à la réduction des émissions de GES.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- L'initiative a rassemblé au sein des groupes de projet des gens qui ne se parlaient jamais, qui veulent désormais continuer à travailler ensemble, cette plateforme d'échange leur ayant paru très utile.
- Des partenariats ont pu se créer dans ce cadre.
- Le Conseil régional a créé des dynamiques d'acteurs (rôle d'« agitateur d'idées »).

- impact environnemental des transports ;
- plan régional forêt bois énergie (constitution d'un Observatoire de la forêt);
- pratiques agricoles et climat (volonté de mettre en œuvre et favoriser des pratiques et itinéraires techniques vertueux en termes de gaz à effet de serre, avec en préalable la réalisation d'un bilan relatif aux pratiques existantes et aux marges de progrès) ;
- éco-conditionnalité des aides publiques (elle s'inscrit dans la logique de l'Agenda 21 régional. Une éco-conditionnalité des aides à la construction a été mise en place, quels que soient le bâtiment et le pourcentage du financement de la Région, depuis janvier 2008, précédée par une phase transitoire d'adaptation permettant la formation de tous les agents);
- charte climat dans les entreprises (mobilisation des entreprises sur la base d'une charte élaborée par tous les acteurs et aboutissant à un document testé par les intéressés. Affichage d'une volonté des entreprises de contribuer à la lutte contre le changement climatique);
- consommation et distribution durables (conclusions rendues et validées par le comité de pilotage à la suite d'un travail d'un an);
- Sensibilisation et médiatisation.

Cette organisation a permis de constituer de véritables réseaux d'acteurs pérennes : création de l'Observatoire de la forêt et du bois avec pour objectif de mettre en place une concertation entre les utilisateurs du bois ; comité régional « consommation et distribution durables » avec pour objectif de créer des synergies entre les acteurs de la distribution. La grande distribution a par ailleurs été invitée à la réflexion menée au sein du SRIT sur le transport des marchandises qui lui sont destinées.

Communication et sensibilisation

La Région a prévu de renforcer la visibilité de la démarche régionale en valorisant les actions mises en place dans le cadre du Plan Climat, en développant l'information sur les dispositifs existants et en promouvant par une politique de labellisation les démarches d'acteurs qui se rattachent à la lutte contre le changement climatique.

Pistes d'amélioration

- Renforcement de la transversalité au sein du Conseil régional
- Instruments financiers et partenariats à inventer pour agir massivement sur les bâtiments en général et sur le logement social en particulier.
- Intégration dans les marchés des clauses d'éco-conditionnalité.
- Clarification des aides disponibles des collectivités et de l'Etat pour éviter les doublons.
- Recherche d'une meilleure évaluation quantitative et qualitative.
- Promotion prioritaire des projets collectifs.

Conseil régional de Basse-Normandie



Défi'Nergie, premier volet du Plan Climat, inscrit à l'Agenda 21

Objectif

La Région émet globalement 18MteqCO₂ par an. L'objectif est une réduction annuelle d'1Mt d'ici 2013. Cet objectif global a été traduit en actions dans le programme Défi'NeRgie.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 456 793 habitants (INSEE, 2006)
- 3 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 2 communautés urbaines ; 1 communauté d'agglomération ;
- Superficie : 17 568 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	x
Air	x
Eau	x
Risques naturels	x
Santé	
Biodiversité	x
Développement économique	x

Interlocuteurs

Jean-Karl Deschamps - 1er vice président de la Région
Thierry Berthaux – chef de service

Téléphone : 02.31.06.98.98

Mail : courrier@crbn.fr

Site internet : <http://www.region-basse-normandie.fr/>

Adresse : Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde BP 523 14035
Caen Cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

L'adoption du Programme Défi'NeRgie, première phase du Plan Climat régional, en septembre 2006, a traduit la volonté d'inscrire l'ensemble des politiques de la Région dans une démarche de développement durable.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

Un Agenda 21 régional doté d'un plan de 100 actions

en faveur du développement durable a été approuvé le 20 juin 2008, intégrant notamment les politiques régionales existantes telles que :

- Plan Régional des Déplacements de voyageurs (PRDV) ;
- Plan Régional de développement des formations professionnelles ;
- le Programme Eau'bjectif Basse-Normandie ;
- le Programme Défi'NeRgie de lutte contre le réchauffement climatique ;
- la stratégie de la Région pour la biodiversité adoptée en décembre 2007.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

La Direction de l'Environnement et du Développement durable a été créée en septembre 2004. Elle est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional, dont fait partie le Plan Climat régional.

Participation et gouvernance

Un comité de pilotage regroupant les partenaires de la Région a suivi la réalisation du bilan des gaz à effet de serre. Les actions du programme Défi'NeRgie ont été progressivement identifiées et mises en place en concertation avec les acteurs des divers secteurs.

Diagnostic et identification des enjeux

- Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle régionale. Ce bilan achevé mi 2006 a mis en évidence les secteurs émetteurs de GES les plus importants ainsi que les réductions possibles.
 - Réalisation de ce bilan à l'échelle des territoires de projet en 2008 et mise en ligne des résultats pour permettre aux territoires d'avoir un état des lieux permettant de s'engager dans la mise en place d'un Plan Climat Territorial.
- Le bilan comprenait également la présentation de scénario de réduction des émissions.

Communication et sensibilisation

Différents moyens de communication sont utilisés par la Région : presse régionale, revue de la Région, site internet, documents spécifiques et diffusion d'informations via les réseaux d'acteurs, mais également l'organisation des rencontres d'acteurs (assises Régionales du transport ferroviaire, assises régionales du Développement Durable,...).

La mise en place de réseaux par cible (grand public, collectivités, agriculteur, entreprise...) et par thématiques prioritaires (bois construction, bois énergie, éco-construction, rénovation du bâti traditionnel Normand...) concourt à une efficacité accrue avec la mise à disposition des résultats obtenus par chacun des réseaux.

Mise en oeuvre et suivi

Actions sur le patrimoine

- Construction d'un lycée suivant une démarche type HQE ;
- Renouvellement et optimisation de la flotte de véhicules de la Région avec l'acquisition de véhicules électriques et au GNV adaptés à chaque type d'utilisation.

Actions dépendant des compétences de la Région

- 1^{ères} assises Régionales du transport ferroviaire pour préparer le futur « plan rail régional » ;
- Lancement d'un appel à projet pour les bâtiments basse consommation (Défi'Bat) ;
- Renforcement du Fonds Régional Ecohabitat Social (FORES) destiné au financement de logements sociaux à hautes performances énergétiques. Après le soutien de 600 logements au niveau THPE, le niveau BBC sera exigé à partir de juin 2009 ;
- Lancement du dispositif « chèque Eco-énergie Basse-Normandie » renforçant les aides déjà existantes, notamment à destination des installateurs (qualifications, conventionnement).

Actions territoriales

- Signatures de nouveaux contrats de Pays intégrant la mise en place d'un Plan Climat territorial (appel à projet pour 4 Plans Climat territoriaux par an) et conditionnant l'aide aux constructions au respect du niveau THPE (volet CPER) ;
- Animation d'un réseau des animateurs des Contrats d'Objectifs Territoriaux (et ATEnEE) et des Plans Climat locaux ;
- Financement et pilotage des 3 Conseils en Energie Partagée, équivalent des Espaces info énergie à destination des collectivités (1 dans chaque département).

Les mesures d'adaptation

- Une étude de vulnérabilité sur l'évolution du trait de côte (maîtrise d'ouvrage départementale) a été engagée avant 2000. Elle pourra être complétée par une analyse plus approfondie prenant en compte notamment une bande immergée et les écosystèmes marins. Le suivi annuel est financé par la Région ;
- La Région subventionne également le conservatoire botanique de Brest pour une étude de vulnérabilité des

Moyens financiers

Inscrit dans le CPER, le programme Défi'NeRgie bénéficie d'une enveloppe prévisionnelle globale de 26 M€ dans le cadre du partenariat avec l'ADEME soit 2 M€/an chacun. Les montants annuels d'engagements des 2 premières années sont bien au dessus de ces prévisions. S'y ajoutent les moyens consacrés à des actions entreprises dans le cadre des autres compétences de la Région, en particulier : les transports ferroviaires, les travaux dans les lycées, le soutien à l'agriculture biologique.

écosystèmes littoraux aux changements climatiques dans le cadre du programme Branch (programme soutenu par l'Union européenne dans le cadre d'INTERREG III et visant à étudier l'impact des changements climatiques sur la biodiversité littorale).

La mise en oeuvre par les services et le suivi

- Des réseaux de partenaires suivent les actions et se réunissent régulièrement. Ces réseaux externes seront complétés par un réseau interne mis en place dans le cadre de l'Agenda 21 et portant spécifiquement sur l'énergie et le climat.
- Un comité technique composé de l'Etat, de l'ADEME et de la Région coordonne les actions.
- Un comité de pilotage dressera un bilan des actions menées depuis 2006. Chaque collectivité engagée dans des actions territoriales contractualisées avec la Région et l'ADEME participe aux comités de pilotage.
- La comptabilité des tonnes de CO2 évitées est effectuée par la Région. Elle reste aujourd'hui incomplète (difficulté à établir certains indicateurs). Une batterie d'indicateurs pertinents sera publiée en 2009.

Communication et sensibilisation

- Un site Internet spécifique a été mis en place. Il permet d'accéder à une cartographie de localisation des projets liés aux énergies renouvelables (solaires, bois énergie, éolien,...), mise à jour régulièrement.
- D'autre part, avec le soutien de l'ADEME, Biomasse Normandie édite depuis 1992 les Cahiers du bois-énergie, publiés dans les deux éditions du Bois International : "Edition verte" (scierie & exploitation forestière) et "Edition rouge" (Charpente, menuiserie & meuble).

Zoom sur l'Observatoire des énergies renouvelables

La Région et l'ADEME Basse-Normandie ont confié à Biomasse Normandie (association regroupant la Région, l'ADEME, les administrations régionales, les départements, les organismes consulaires et les organismes professionnels) la conception et la mise à jour d'un Observatoire régional des énergies renouvelables et des opérations d'économies d'énergie. A cette fin, une base de données a été conçue, en partenariat avec les collectivités territoriales et recensant l'ensemble des sites de développement des énergies renouvelables ayant été subventionnés et installés dans la région depuis 2000. Cet outil a pour vocation de suivre l'évolution du nombre d'installations, leur localisation, et d'établir une batterie d'indicateurs techniques, économiques et environnementaux.

A partir de bases de données actualisées régulièrement, l'association réalise et diffuse des bilans par thème et par territoire.

Source : <http://www.biomasse-normandie.org/>



Analyse de la démarche

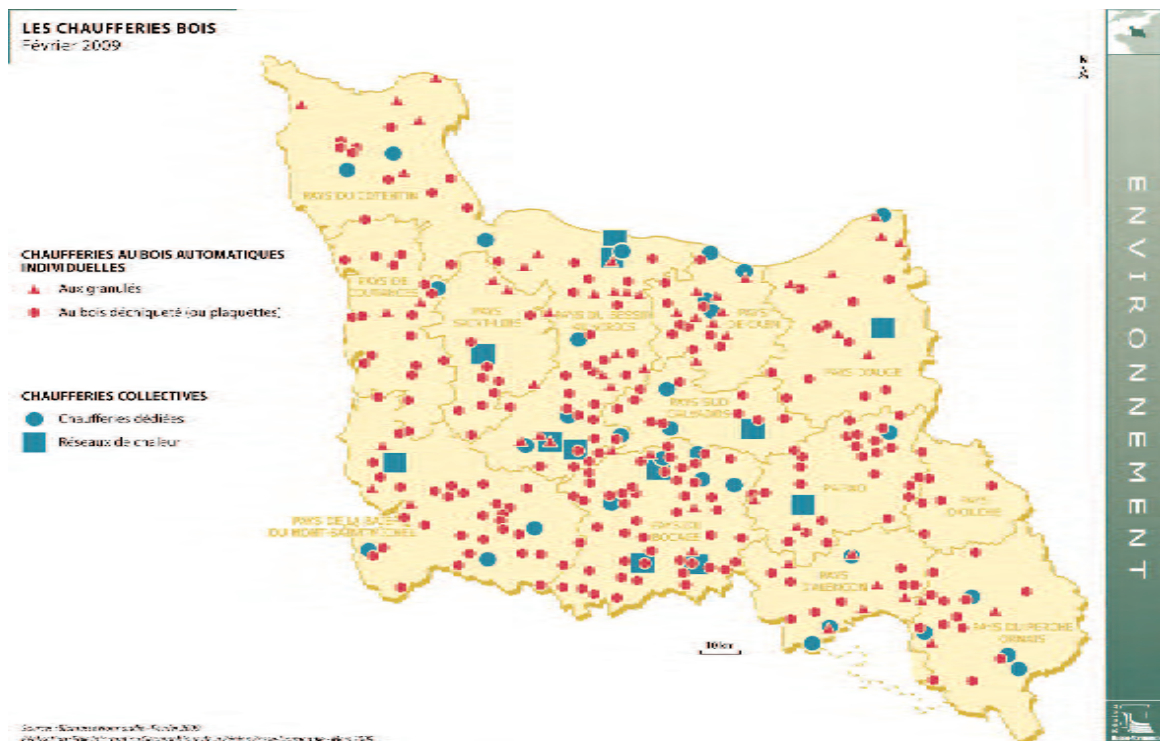
Facteurs de réussite

- Une bonne mobilisation du réseau d'acteurs.

Pistes d'amélioration

- Mise en place d'indicateurs pertinents pour évaluer toutes les actions ;

- Renforcement de la communication ;
- Poursuite de la dynamisation des réseaux d'acteurs ;
- Constitution d'une commission de suivi et d'évaluation du Plan Climat ;
- Développement d'un bilan des émissions non énergétique.



Conseil régional de Champagne-Ardenne



La volonté d'une « écorégion »

Objectif

La Région se donne pour objectif de diviser par 4 ses émissions en 2050 (3,4 MteqCO₂/an contre 13,6 MteqCO₂/an actuellement). Les objectifs en termes de production d'énergies renouvelables seront à déterminer plus précisément en comité d'experts courant 2009.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 338 850 habitants (INSEE, 2006)
- 4 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 4 communautés urbaines
- Superficie : 25 606 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	X
Bâtiment	X
Aménagement	X
Transport	X
Agriculture / forêts / espaces verts	X
Déchets	X
Air	X
Eau	X
Risques naturels	X
Santé	X
Biodiversité	X
Développement économique	X

Interlocuteurs

Didier BRETON, Directeur de l'aménagement du territoire

Téléphone : 03.26.70.31.11

Mail : dbreton@cr-champagne-ardenne.fr

Site internet : www.cr-champagne-ardenne.fr

Adresse : 5 rue de Jéricho 51037 Chalons en Champagne cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

La Région Champagne-Ardenne a approuvé en 2007 l'élaboration d'un Plan Climat régional. Cette action est également inscrite dans le CPER 2007-2013 ainsi que dans l'accord cadre signé entre l'ADEME et la Région pour la période 2007-2013.

Le Président du Conseil régional, le Préfet de région, le Préfet de la Marne et le Délégué régional de l'ADEME Champagne-Ardenne ont présenté le Plan Climat Energie régional en 6 novembre 2008. Celui-ci a été adopté en décembre 2008.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

- Démarche d'éco-responsabilité en interne ;
- Réflexion transversale sur la Haute Qualité Environnementale (HQE)-énergie avec la direction des lycées et la direction de l'ingénierie ;
- Schéma Régional des Infrastructures et Transports établi en articulation avec le Plan Climat Energie régional ;
- Mise en oeuvre des fonds FREC (fonds commun entre l'ADEME et la Région) et FEDER en fonction des priorités du Plan Climat régional.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

- **Porteur politique** : Vice-président en charge du développement durable, de l'environnement et de la forêt
- **Partenaire technique** : ADEME
- **Partenaire financier** : ADEME et FEDER (géré par la Région)

Participation et gouvernance

- **Comité de pilotage** : organe de cadrage, il valide les différentes étapes de la mission d'études et le contenu du Plan Climat régional. Il est présidé par le Vice-président du Conseil régional et co-présidé par le délégué

régional de l'ADEME et le représentant de l'Etat. Il est composé d'une vingtaine de membres. En plus des membres du groupe technique, il regroupe les services régionaux de l'Etat concernés (DREAL et DRAAF) et un représentant pour chacune des principales collectivités (départements, agglomérations, villes moyennes, pays, PNR).

• **Groupe technique** : composé des représentants techniques de la Région, de l'ADEME et de l'Etat, il est l'interlocuteur quotidien pour tout échange, avis et validation (échange en continu avec le prestataire).

- **Bureau d'études**

Zoom sur l'instance de concertation Cap Climat

Le Comité consultatif (environ 100 personnes représentant l'ensemble des partenaires publics et privés) est informé des analyses effectuées. Il apporte ses réflexions et observations autant que nécessaire. Il n'a pas de rôle décisionnel. Le prestataire anime ces réunions en lien avec le groupe technique.

Diagnostic et identification des enjeux

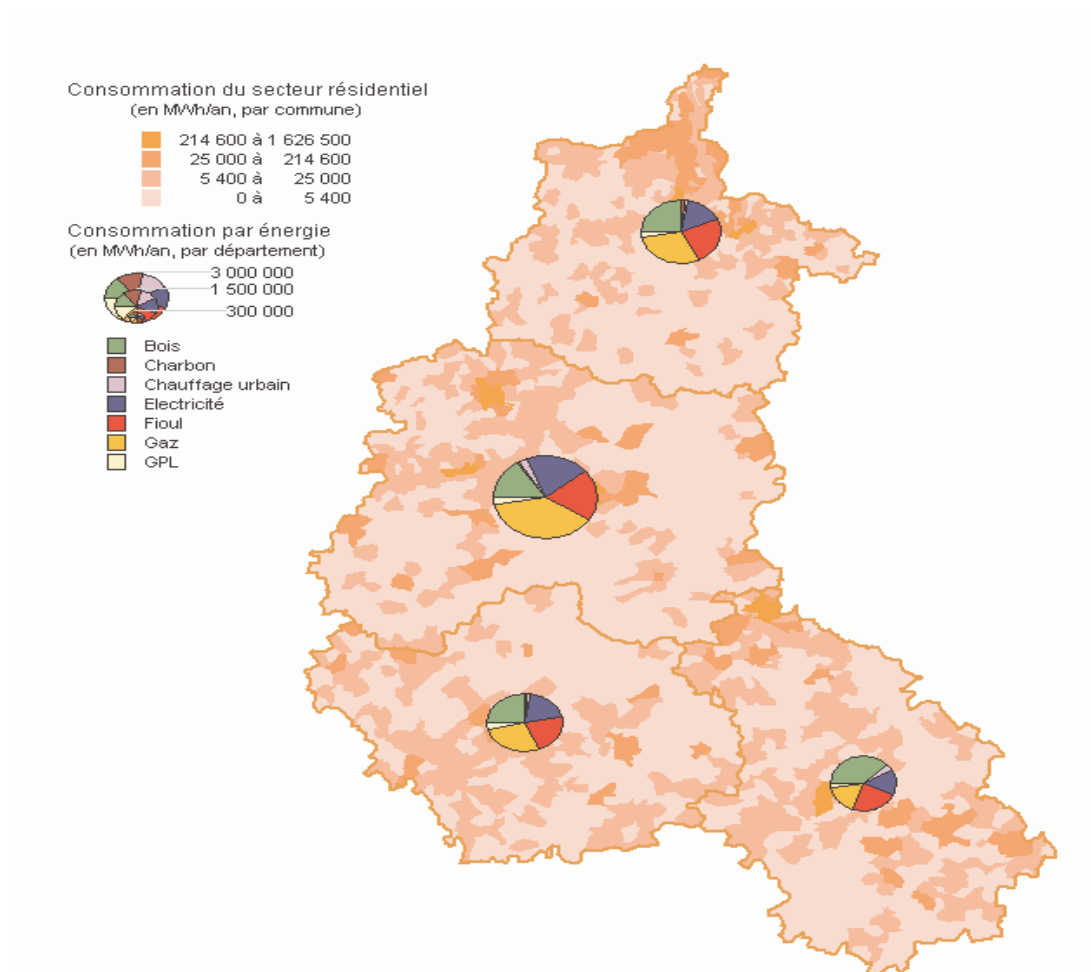
Un Atlas des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé par ATMO Champagne-Ardenne (association de surveillance de la qualité de l'air) avec l'aide du bureau d'études sur la base de la méthode du bilan carbone. L'étude a été menée en partenariat avec la DREAL, l'ADEME et le Conseil régional. Les échéances retenues pour la mise à jour de l'atlas des émissions sont 2012 et 2019 (échéances calées avec celles de la révision du CPER et des programmes européens). L'atlas des émissions est décliné en fiches territoriales pour permettre à chacun des 36 territoires de la région (départements, agglomérations, pays, PNR) d'élaborer leurs propres plans d'actions à partir des guides opérationnels.

Communication et sensibilisation

Le public a été invité à s'exprimer sur un site Internet dédié. Les informations concernant le Plan Climat figurent d'autre part dans la Lettre régionale des territoires, la Lettre régionale de l'agriculture ainsi que dans le magazine du Conseil régional.

Les moyens financiers

Coût de la prestation pour la définition du Plan Climat Energie : 102 616€ TTC (partenariat financier entre la Région, l'ADEME et le FEDER).



Mise en oeuvre et suivi

Le plan d'actions est structuré en 20 programmes et 65 actions autour des secteurs émetteurs (bâtiment, transports/urbanisme, agriculture/forêt, entreprises) et de secteurs transversaux (adaptation au changement climatique, écoresponsabilité et sensibilisation).

Actions sur le patrimoine

Outres les aides classiques, la Région prévoit d'élaborer un plan à destination des organismes HLM afin de renforcer les actions dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et de l'utilisation d'énergies renouvelables). La réalisation d'une étude sur la maîtrise de l'énergie est désormais un pré-requis à l'obtention des aides à

l'investissement en matière d'énergies renouvelables.

Actions dépendant des compétences de la Région

- Une centrale de mobilité sera mise en place en septembre 2009 pour faciliter l'information sur les transports collectifs et régionaux.
- La formation professionnelle sur les thématiques du développement durable et des économies d'énergie dans la construction est assurée par la nouvelle Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement durables de Champagne-Ardenne (ARCAD).

Actions territoriales

Une réflexion est en cours pour renforcer les réseaux d'experts dans les différents domaines liés au Plan Climat Energie (bio énergie, construction durable, PDE, entreprises économes en énergie, énergie dans les exploitations agricoles...). L'objectif est d'apporter à chaque territoire une compétence technique pour approfondir son plan d'actions.

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

11 territoires (Pays, PNR ou agglomérations) vont, via un contrat local qui sera signé avec la Région, lancer leur Plan Climat. Les territoires ont reçu en 2008 leur diagnostic (fiche territoriale) et le guide opérationnel leur permettant de définir leur Plan Climat en concertation avec les acteurs locaux. La Région et l'ADEME apporteront un soutien technique et financier. Sur la base du Contrat d'objectifs territoriaux (COT) de l'ADEME, la Région Champagne-Ardenne et l'ADEME ont créé une variante : le Contrat d'objectifs territorial Energie Climat (COTEC). Le COTEC passé avec le territoire permet de financer un chargé de mission Plan Climat et ses actions de communication à hauteur de 60%. L'Europe peut également contribuer financièrement (FEDER) aux projets des territoires.

Zoom sur le rôle de l'Observatoire du Plan Climat régional

Pour faire évoluer le Plan Climat en fonction des avancées, de l'innovation, des éléments de contexte, un Observatoire aura pour rôle de suivre et d'évaluer le Plan Climat Energie régional. ATMO Champagne-Ardenne est pressenti pour constituer cet Observatoire. Il sera chargé de suivre les données d'inventaires et la mise en œuvre du plan afin de faciliter les ajustements éventuels en termes d'actions et de constituer une base de données de retours d'expériences. En 2012, il est prévu que cet Observatoire prenne en compte les polluants atmosphériques et inclue la dimension « qualité de l'air » dans l'atlas et dans les fiches territoriales.

Les mesures d'adaptation

Une étude sur les conséquences environnementales et économiques du changement climatique est prévue à moyenne échéance dans le plan d'actions. L'objectif est d'anticiper les changements climatiques sur l'agriculture, l'environnement, la santé et l'économie à l'échelle de la région.

La mise en oeuvre et le suivi

● **Un comité de suivi technique** chargé de la gestion et de l'animation du Plan Climat analyse les indicateurs choisis par ATMO pour évaluer les actions et proposer des mises à jour. Il est composé de l'Etat, de la Région et de l'ADEME, ainsi que d'ATMO Champagne-Ardenne et d'autres intervenants en fonction de l'ordre du jour. Il se réunit au moins une fois par an.

● **Une conférence annuelle** de concertation valide les actions. Elle réunit l'ensemble des acteurs du plan dans les 4 secteurs.

● **Des groupes de spécialisation** apportent leur expertise. Un coordinateur est désigné et relate chaque année les conclusions de son groupe.

Moyens financiers

Fonds mobilisables : 26 M€ pour le FREC (Fonds Régional Environnement Climat) ; 21 M€ pour le FEDER sur 7 ans ; 1 à 3 M€ par an pour le FIRE (Fonds Initiative Région environnement) complétés par d'autres fonds régionaux.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Un calendrier de travail assez serré pour accélérer la mise en œuvre de propositions opérationnelles
- La transversalité de la démarche : chaque services du Conseil régional est impliqué dans le comité de pilotage (transports, agriculture et forêt, développement économique) et dans les groupes de travail (lycées, ingénierie).
- Toutes les politiques de la Région comportent désormais des critères environnementaux ;
- La déclinaison de la démarche dans les territoires par la signature d'accords cadres : les services de la politique d'aménagement du territoire sont moteurs en la matière.

Pistes d'amélioration

- Intégrer les autres gaz influençant la qualité de l'air dans l'atlas et les fiches territoriales d'ici fin 2012.
- Renforcer les compétences locales en matière d'animation et d'expertise sur les différents domaines concernés.
- Rechercher d'autres leviers financiers via les banques et les énergéticiens.

Conseil régional de Franche Comté

De l'Agenda 21 au Plan Climat régional



Objectif

La Région n'a pas défini d'objectif quantifié. Le Laboratoire de l'Université de Franche Comté Thema doit élaborer un outil de diagnostic des flux énergétiques régionaux.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 150 624 habitants (INSEE, 2006)
- 4 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 4 communautés d'agglomérations
- Superficie : 16 202 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	
Air	x
Eau	
Risques naturels	
Santé	
Biodiversité	
Développement économique	

Interlocuteurs

Antoinette Gillet, Vice-présidente
Michel Halliez, Directeur environnement

Téléphone : 03.81.61.61.61

Mail : michel.halliez@franche-comte.fr

Site internet : www.franche-comte.fr

Adresse : 4, square Castan 25 301 Besançon cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

La politique climatique est intégrée dans la démarche d'Agenda 21 actuellement en préparation. Le Conseil régional présentera dans ce cadre un volet important en matière de lutte contre les émissions gaz à effet de serre. Cette phase de lancement coïncide avec les premières Assises régionales sur les Plans Climat co-organisées par l'ADEME, la Région et les départements (le CPER de Franche Comté ayant la particularité de contractualiser les enjeux énergétiques entre ADEME, Région et départements).

Démarches parallèles engagées dans le domaine du développement durable

- Lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 en janvier 2008 ;
- Elaboration d'un plan d'élimination des déchets dangereux ;
- Création de réserves naturelles régionales, valorisation de la biodiversité, mise en place de contrats de rivières

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

L'organisation est pilotée par le Conseil régional. Un partenariat technique important a été mis en place sur le volet climat.

Participation et gouvernance

Les objectifs de la démarche ont été définis à la suite d'un travail collaboratif étendu sur une période d'un an. Il se cale sur la démarche Agenda 21 en cherchant à construire le Plan Climat avec l'ensemble des acteurs.

Zoom sur l'instance de concertation

Un **Comité d'orientation régional** rassemble l'Etat, la Région, l'ADEME et les départements. Ce comité est présidé par la Présidente du Conseil régional. Son secrétariat est assuré par l'ADEME. Ce comité définit, à l'échelle régionale et départementale, les orientations stratégiques du Plan Climat formalisées par l'accord-cadre Région-ADEME-Départements. Il en assure le suivi au travers de réunions régulières (1 à 2 par an).

Diagnostic et identification des enjeux

Un bilan carbone « territoire » a été lancé en 2006 avec pour année de référence 2005. Il a été réalisé par un bureau d'études dans le cadre de l'opération pilotée par l'ADEME pour l'expérimentation des méthodologies de bilan carbone.

Communication et sensibilisation

La communication sur l'Agenda 21 : A l'issue d'une période d'association et de concertation des acteurs régionaux et du grand public, l'Agenda 21 est en cours de finalisation et sera présenté le 7 avril 2009 lors d'assises régionales. Son adoption définitive interviendra

en juin 2009. Ses lignes directrices sont consultables sur le site internet de la Région. Il sera ensuite intégralement disponible.

Les Assises Plans Climat : l'objectif est de permettre aux participants de savoir ce qu'est un Plan Climat, qui peut les aider, quels sont les outils disponibles, comment engager sa collectivité volontairement. Ces Assises étaient ouvertes à toutes les collectivités territoriales franc-comtoises (PNR, Pays, communautés d'agglomération, communautés de communes, communes) et des diverses structures collectives ayant dans leurs attributions la compétence d'aménagement, de développement, d'énergie...

Mise en oeuvre et suivi

Actions sur le patrimoine

● **Dans le domaine du patrimoine bâti régional** : diagnostic sur les consommations énergétiques des lycées (30 d'entre eux font l'objet d'un Agenda 21).

Actions dépendant des compétences de la Région

● **Développement des énergies renouvelables** : la Franche-Comté dispose d'un potentiel important en bois-énergie (3 projets de biomasse ont été retenus par la commission de régulation de l'énergie dans cadre de l'appel à projet national). La mobilisation de la ressource devrait notamment faire quadrupler la production de plaquettes.

Actions territoriales

● Différentes aides avec des exigences de plus en plus fortes vers l'objectif du Label Effinergie (notamment aide aux particuliers, aux bailleurs sociaux, aux collectivités) ;
● Montage d'un Pôle énergie contractualisé dans le cadre du CPER (ADEME, Conseil général de Haute Saône, Communauté de communes de Héricourt ainsi que le lycée Aragon de Héricourt). Ce centre de ressources régional sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment constituera un organisme d'ingénierie et de formation sur le sujet, en partenariat avec les organismes professionnels (CAPEB, FFB, etc). Le bâtiment qui l'abritera sera à énergie positive. Un plan d'action sur 3 ans a été adopté.

Les mesures d'adaptation

Début d'une étude de vulnérabilité du plateau du Parc Naturel Régional du Haut Jura : il s'agit d'évaluer les effets du changement climatique et quelles mesures prendre pour s'y préparer, notamment en termes d'enjeu d'enneigement, de biodiversité et d'eau. Il s'agit d'une démarche transversale menée par l'Etat, la Région, l'ADEME et la convention interrégionale du massif du Jura.

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

L'outil Plan Climat a été présenté le 22 janvier aux responsables de communes, pays, PNR et intercommunalités de Franche-Comté lors des 1ères assises des Plans Climat, organisées à l'initiative de la Région, de l'ADEME et des départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône. Ces assises ont eu pour objectif d'apporter aux collectivités territoriales et aux diverses structures publiques les éléments leur permettant de s'approprier les enjeux posés par la lutte contre le changement et les dérèglements climatiques, de faire prendre conscience de la nécessité d'intégrer dans les programmes d'aménagement que conduisent les collectivités territoriales les critères permettant que chaque projet contribue à la lutte contre le changement climatique, d'apporter des éléments méthodologiques quant à la conception, la conduite et l'animation d'un Plan Climat sur un territoire de projets ; de créer enfin les conditions pour que des échanges d'expériences intra et interrégionales se fassent entre territoires de projets (<http://www.plansclimatfc.org>)

Des financements sont prévus au CPER pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments, les travaux d'économies d'énergies réalisés par les collectivités.

La mise en oeuvre et le suivi

Les modalités de mise en oeuvre sont en cours de définition dans le cadre de la réflexion Agenda 21. La déclinaison territoriale du Plan Climat régional est à l'étude. Elle pourrait prendre la forme de Plans Climat conduits à l'échelle des Pays. La Région financerait l'ingénierie territoriale nécessaire à l'élaboration de ces Plans.

Zoom sur le prochain Observatoire régional Energie et gaz à effet de serre

Le Conseil régional et l'ADEME ont financé un cadastre des émissions polluantes incluant les GES. Pour 2010, ce travail complémentaire entre ASQAA, ADEME, services de l'Etat et Région en matière de surveillance et de diagnostic territorial sera formalisé au sein d'un Observatoire de l'énergie et des GES.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Volonté de pragmatisme ;
- Logique de construction en partant de la réalité du terrain.

Pistes d'amélioration

- La mise en place d'un Observatoire devrait permettre de valider des objectifs concrets, d'évaluer et d'améliorer les actions.

Conseil régional de Haute-Normandie

L'évolution des politiques régionales vers l'intégration du climat



Objectif

L'objectif en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre est le facteur 4 à l'horizon 2050. La Région s'est notamment fixée comme objectif de disposer dans un délai de 3 à 5 ans de la main d'œuvre nécessaire pour atteindre progressivement la réduction par 4 des émissions de GES.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 811 055 habitants (INSEE, 2006)
- 2 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 7 communautés d'agglomération; 1 communauté de communes
- Superficie : 12 317 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	
Déchets	x
Air	x
Eau	
Risques naturels	
Santé	
Biodiversité	
Développement économique	x

Interlocuteurs

Alain Le Vern, Président du Conseil régional
Didier Pastant, Directeur des déplacements et des territoires
Hélène Gauthier-Deleau, Chef du service environnement
Stéphane Mazurais, Chef de projet

Téléphone : 02.62.52.56.00

Mail : stephane.mazurais@cr-haute-normandie.fr

Site internet : <http://www.region-haute-normandie.com>

Adresse : 5, rue Schumann BP 1129 76171 Rouen cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Le Plan Climat Energies (PCE) a été adopté par le Conseil régional en juin 2007. La stratégie régionale a ensuite été présentée en octobre 2007 et le programme d'actions en décembre.

Démarches parallèles engagées dans le domaine du développement durable

La Région a engagé une démarche de développement durable mais n'a pas souhaité la formaliser par un Agenda 21. Avec l'adoption du Plan Climat Energies (PCE) de la Région et des Plans Climat départementaux par les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, les collectivités en Haute-Normandie se sont engagées dans une politique volontariste en faveur de la lutte contre le changement climatique.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

Le Plan Climat Energies a été élaboré dans la continuité du rapport du Conseil économique et social régional (CESR) adopté en janvier 2007 sur les énergies. L'élaboration du plan a été réalisée en interne dans le cadre d'une mission ponctuelle (mai-juin 2007) associant la Direction Générale des Services, la Direction des Déplacements et du Développement Durable et la Direction de l'Action Economique et de l'Emploi.

Participation et gouvernance

Le Plan Climat Energies a fait l'objet d'une large concertation, en amont de son élaboration, même s'il s'agit avant tout d'une démarche interne visant à intégrer la lutte contre le changement climatique dans l'ensemble des politiques régionales. L'ensemble des services a été invité à recenser les actions déjà existantes dans le domaine de l'énergie et du climat. Suite à des arbitrages des élus, certaines adaptations ou évolutions ont été actées dès 2008.

Zoom sur la contractualisation 276

Depuis septembre 2004, la Région et les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont mis en place une nouvelle méthode de travail basée sur la concertation, concrétisée par la signature du Contrat 276 (contraction entre 27 et 76, les deux composantes de la Haute-Normandie). Au sein du "276", les trois collectivités ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour porter ensemble des actions et des projets. Cette démarche permet d'assurer la complémentarité des politiques territoriales. En plus de la participation au CPER, la Région et les deux Départements financent un certain nombre d'opérations dans les domaines du patrimoine culturel, de la santé de proximité, du tourisme ou de l'amélioration des routes.

D'un montant de plus d'1 232 M€ pour la période 2007-2013, le contrat 276 représente l'équivalent d'un second CPER. Il se décline en quatre axes : un territoire régional riche de nombreux atouts à valoriser ; un territoire régional à rendre plus accessible ; un territoire régional à gérer de manière performante et durable ; un territoire régional solidaire et attractif à doter d'équipements de qualité. En matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, l'action commune des trois collectivités se décline à travers une fiche action du contrat 276, consacrée à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics et du logement social dans les territoires.

Diagnostic et identification des enjeux

Le Plan Climat Energies s'est largement appuyé sur le rapport du CESR. Le bilan carbone régional n'a pas encore été réalisé.

Communication et sensibilisation

En interne : intranet ; journal interne ; journées de sen-

sibilisation (exposition et projection du fil « Une vérité qui dérange ») ; plan de sensibilisation et de formation des agents actuellement en cours.

A l'externe : site internet ; journal « Ma Région » ; plaquette Plan Climat Energies ; colloque 276 en octobre 2007 à l'attention des élus.

Mise en oeuvre et suivi

Actions sur le patrimoine

● **Réhabilitation de l'ancienne école normale en Pôle Régional des Savoirs :** dix objectifs de développement durable sont inscrits dans le programme à travers 14 cibles dont l'éco-construction et la gestion de l'énergie (goéthermie et pose de panneaux photovoltaïques).

● **Hôtel de Région :** diverses actions ont été mises en place dont l'adoption pour le parc automobile de technologies alternatives (GPL, électrique,...), la généralisation des ampoules basse consommation, la suppression des lampadaires halogènes, l'installation de minuteriers, l'isolation des combles avec de la laine de coton issue de vêtements textiles recyclés (brevet européen)...

● **Lycées :** mise en oeuvre d'un critère THPE pour la construction de bâtiments neufs et réalisation de diagnostics énergétiques (électricité et chauffage) afin de fournir aux établissements une analyse qualitative et quantitative de leur consommation d'énergies et de proposer des préconisations d'optimisation.

Actions dépendant des compétences de la Région

● Développement des compétences environnementales des salariés du bâtiment par un co-financement d'actions de formations collectives portées par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) du secteur.

Actions territoriales

● **Eco-conditionnalité des aides :** les aides de la Région aux investissements sur les bâtiments publics sont soumis à un critère de THPE pour les constructions neuves. La Région s'engage en contrepartie à respecter les mêmes critères pour ses propres bâtiments.

● **Conseil énergétique partagé dans les territoires :** la Région soutient financièrement le recrutement d'un technicien ou d'un ingénieur énergétique destiné à accompagner les collectivités membres d'une agglomération ou d'un pays ayant inscrit un volet énergétique

dans son Contrat de Territoire.

● **Soutien à la réalisation de thermographies infrarouge aériennes** jusqu'à 250 000 € dans le cadre des contrats de territoire (notamment en 2008 : thermographies aériennes des agglomérations de Rouen et du Havre).

● **Programme contractualisé de maîtrise de l'énergie dans le patrimoine existant des collectivités publiques :** dans le cadre d'un programme d'ensemble et d'une enveloppe financière arrêtée dans la négociation du contrat de Pays ou d'agglomération, la Région soutient les travaux de diminution significative de la consommation d'énergie fossile des bâtiments publics communaux ou intercommunaux existants. Le critère d'éco-conditionnalité est une diminution d'au moins 20% de la consommation énergétique du bâtiment.

Les mesures d'adaptation

En décembre 2008, une conférence sur l'adaptation au changement climatique a été organisée par l'Arc Manche (assemblée des Régions françaises et britanniques de la façade Manche) à Folkstone. Une demi-journée de sensibilisation a également été organisée par la délégation régionale de l'ADEME.

La mise en oeuvre et le suivi

● Un groupe Plan Climat Energies a été mis en place, réunissant l'ensemble des directions et services du Conseil régional. Piloté par la Direction générale des services, ce groupe est animé par le service environnement. Il se réunit 4 à 5 fois par an. Chaque réunion se déroule sur une journée et est composée de trois ateliers le matin et d'une séance plénière l'après-midi.

● Chacun des services est régulièrement sollicité pour faire évoluer ses actions et dispositifs, en cohérence avec l'ensemble des politiques régionales.

● Les mécanismes de suivi sont élaborés en interne avec le service Evaluation du Conseil régional et mis en place avec la mise à jour régulière des fiches-action du CPER et du Contrat 276.

Zoom sur la création de l'Observatoire régional énergie et gaz à effet de serre

Il s'agit d'une action inscrite dans le CPER et dans le Contrat 276. Elle participe de l'objectif du PCE « quantifier pour agir » qui passe notamment par la réalisation d'un bilan carbone régional, la révision du plan régional de la qualité de l'air et la mise en place d'un Observatoire de l'énergie. Une négociation est en cours avec l'Etat, les Départements et l'ADEME. Air Normand (AASQA) et l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN) devraient être associés à cet Observatoire.

Les moyens financiers

CPER

- Fiche Action « Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation et d'information à l'environnement » : 2M€ (Région).
- Fiche Action « Favoriser les investissements des entreprises pour l'excellence environnementale et la valorisation des déchets » : 2,6 M€ (ADEME), 2 M€ (Région).
- Fiche Action « Mettre en oeuvre le Plan Climat haut-normand » : 9,2 M€ (ADEME), 11,4 M€ (Région).

Contrat 276

- Fiche Action « Amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics et du logement social dans les territoires » : 62 M€ (Région), 15 M€ (Eure), 40 M€ (Seine-Maritime)
- Budget primitif : de nombreuses actions et de nombreux dispositifs de droit commun participent à la mise en oeuvre du PCE. Ainsi, l'éco-conditionnalité énergétique impacte l'ensemble des politiques régionales de droit commun puisqu'elle s'applique aussi bien aux bâ-

timents sportifs que culturels ou à vocation économique.

Quelques résultats chiffrés : la Région a mis en place une politique incitative en faveur du développement des énergies renouvelables qui s'est traduite en 2008 par notamment par : 266 installations individuelles solaires (thermique et photovoltaïque) soit 1 869 m² de surface de panneaux solaires installés, aidés à hauteur de 365 256 € (dont 93 436 € pour les 48 installations photovoltaïques) ; 12 installations collectives représentant 715 m² de surface de panneaux solaires installés pour le solaire thermique, aidés à hauteur de 218 393 € ; 4 installations collectives représentant 107 Kwc (solaire photovoltaïque) aidées à hauteur de 262 500 €. En matière de bois énergie : 2 620 installations individuelles aidées à hauteur de 1 262 047 € dont 2 539 appareils indépendants (poêles et assimilés) subventionnés pour un montant de 1 092 966 € ; 4 installations collectives aidées à hauteur de 510 882,40 €, dont 505 530 € pour les deux chaufferies.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Transversalité de l'enjeu climatique qui est intégré dans toutes les politiques régionales ;
- Démarche réaliste en interne pour adapter et faire évoluer politique et systèmes adaptation dans sens lutte contre le changement climatique.

Pistes d'amélioration

- Mieux chiffrer l'effort financier de la Région ;
- Réaliser un bilan carbone de la Région et un bilan des gaz à effet de serre du territoire ;
- Mettre en place l'Observatoire des énergies et un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- Mettre en place un plan de sensibilisation et de formation des agents (en cours) ;
- Renforcer l'articulation avec l'ADEME : organisation d'une rencontre services de la Région/ADEME en février 2009.

Conseil régional du Languedoc- Roussillon



Le Plan Climat Pilote

Objectif

La Région n'a volontairement pas défini d'objectifs global mais a fixé des objectifs opérationnels pour les actions qu'il a été possible d'évaluer, ainsi que des priorités et un échéancier.

Informations générales

Sur le territoire

- 2 534 144 habitants (INSEE, 2006)
- 5 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 9 communautés d'agglomération
- Superficie : 27 376 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	X
Bâtiment	X
Aménagement	X
Transport	X
Agriculture / forêts / espaces verts	X
Déchets	X
Air	
Eau	X
Risques naturels	X
Santé	X
Biodiversité	X
Développement économique	X

Interlocuteurs

Yves Pietrasanta, Vice-président en charge de l'environnement
Raphaëlle Vienot, Chef du service Qualité de la vie
Nicolas Trillaud, Chargé de projet sur le Plan Climat et l'Observatoire de l'énergie

Téléphone : 04.67.22.98.94

Mail : vienot.raphaelle@cr-languedocroussillon.fr

Trillaud.nicolas@cr-languedocroussillon.fr

Site internet : www.laregion.fr

Adresse : Hôtel de Région 201 Avenue de Pompignane 34064 Montpellier

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Face à la croissance démographique exceptionnelle que va connaître la région dans les 20 prochaines années, la Région Languedoc-Roussillon doit relever le défi majeur de l'amélioration de l'efficacité énergétique et d'un approvisionnement énergétique diversifié à un coût économiquement acceptable. Le Languedoc-Roussillon dispose, du fait de ses caractéristiques climatiques et de ses ressources naturelles (soleil, vent, biomasse) de l'un des gisements d'énergies renouvelables les plus diversifiés de France métropolitaine. De plus, le climat méditerranéen (fort rayonnement solaire, luminosité extérieure, variations de température, humidité) constitue un réel potentiel pour l'amélioration de la qualité environnementale des bâtiments, que ce soit en termes d'efficacité énergétique ou de confort.

La mise en œuvre de la Stratégie régionale pour les énergies renouvelables et la lutte contre les gaz à effet de serre, adoptée en février 2006, répond à la double volonté de mettre en place, d'une part des mesures d'atténuation des effets attendus du changement clima-

tique, et d'autre part des mesures d'adaptation aux évolutions du contexte énergétique.

Cette Stratégie régionale fixe un certain nombre d'objectifs opérationnels parmi lesquels la réalisation du bilan carbone de la collectivité régionale, ainsi que la réalisation du bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du territoire régional. L'engagement de la Région pour l'élaboration du Plan Climat régional a été adopté en octobre 2007. Le plan d'actions de la Région est en phase de finalisation et de validation.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

Le Plan Climat régional s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 régional, élaboré en parallèle, en tant que volet « lutte contre le changement climatique ».

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

- **Un Comité de Pilotage** appelé Conférence de Délégation, composée du Vice-Président en charge de l'Environnement, des autres Vice-présidents, des membres de la Commission Environnement et des directeurs généraux du Conseil régional.
- **Un Comité Stratégique en interne**, composé du Vice-Président en charge de l'Environnement, des directeurs généraux et de la Direction de l'Environnement.
- **Un Comité Technique** composé des services de l'Etat, de l'ADEME, des Conseils généraux, des organismes consulaires, des PNR ainsi que de l'Agence Locale de l'Energie de Montpellier.
- **Un bureau d'études** appuie le Conseil régional par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Participation et gouvernance

Le Plan Climat Pilote (PCP) est une démarche élaborée « en chambre » jusqu'à présent. Une concertation pour amender le programme d'actions aura lieu durant le premier semestre 2009.

Des Groupes de travail thématiques sur les principaux secteurs d'interventions (bâtiment, urbanisme, transport) valideront les actions du PCP. Les modalités concernant la mise en œuvre de la concertation sont en cours de définition.

Il existe d'autre part une forte volonté de cohérence avec le SRIT et le SRADDT se manifestant par des réunions de concertation entre les bureaux d'études associés aux différentes démarches et par la participation du service environnement aux sessions du SRIT.

Diagnostic et identification des enjeux

- **Bilan énergétique et bilan des émissions de gaz à effet de serre** réalisé par un bureau d'études en avril 2007, en partenariat avec l'ADEME.
- **Bilan carbone des activités du Conseil régional** pour l'année 2006 réalisé par un bureau d'études en octobre 2007.

Mise en oeuvre et suivi

Pour chacun des secteurs d'activités, la stratégie de mise en œuvre du Plan Climat distingue deux niveaux : le Plan Climat de la Région qui porte sur les domaines de compétences de la Région et le Plan Climat régional qui doit être considéré comme un projet de territoire à partager avec l'ensemble des acteurs du Languedoc-Roussillon. Des lignes directrices seront définies dans le cadre d'une concertation et d'actions de sensibilisation et d'incitation à définir. Cette concertation devra permettre de relayer le projet de territoire auprès de l'ensemble des acteurs, à partir notamment des trois secteurs à forts enjeux identifiés par le Conseil régional : les transports, les bâtiments résidentiels et tertiaires et l'urbanisme. Le PCP étant en cours d'élaboration, les actions prévues ne peuvent donc pas être détaillées à ce stade.

Actions sur le patrimoine

Action sur les lycées depuis 2004 :

- Sur les constructions neuves : prise en compte d'un référentiel environnemental intégrant la conception bioclimatique, la maîtrise de la demande énergétique et le recours aux énergies renouvelables (référentiel HQE applicable actuellement, pour le neuf et la réhabilitation) ;
- Sur le patrimoine bâti (87 lycées publics) : intégration dès que possible d'énergies renouvelables (solaire en

particulier) et amélioration des équipements de chauffage, à l'occasion des travaux de réhabilitation ou d'extension des bâtiments ;

- Plan de traitement des déchets ; ...

particulier) et amélioration des équipements de chauffage, à l'occasion des travaux de réhabilitation ou d'extension des bâtiments ;

L'état des lieux et l'élaboration du PCP ont été établis avec l'appui d'un bureau d'études. La première phase, finalisée au mois de novembre 2008, a consisté à identifier sur le territoire régional d'une part les grands enjeux sectoriels et transversaux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation, d'autre part le jeu des acteurs dans le domaine du climat, leurs compétences, leurs outils et leurs moyens.

Le diagnostic du territoire a permis de dégager les axes prioritaires sur lesquels intervenir pour maîtriser et réduire les émissions de gaz à effet de serre : les transports (58% des émissions) avec notamment une réflexion sur les flux interurbains et urbains ; les bâtiments (30% des émissions) avec une priorité sur le parc existant en termes de rénovation thermique et d'amélioration des systèmes de chauffage ; l'adaptation au changement climatique.

Communication et sensibilisation

Cet axe est en cours de définition. Pour l'élaboration de l'état des lieux, un mailing a été adressé à une cinquantaine de partenaires de la Région pour les informer de la démarche et les inviter à apporter leur contribution sur une adresse internet spécifique.

Les moyens financiers

Etude Bilan des consommations et des émissions de GES : 56 000 € HT co-financé à hauteur de 50 % par l'ADEME ; bilan carbone : 15 000 € HT (Région) ; Elaboration du Plan Climat : 98 000 € HT.

Actions dépendant des compétences de la Région

- **Développement de la formation professionnelle** en partenariat avec les structures professionnelles (3CA, CAPEB...), notamment via la formation des artisans, des jeunes et des demandeurs d'emploi, l'appui au développement des compétences dans l'entreprise, le développement qualitatif de l'offre de formation et le soutien à la formation par apprentissage. Des accords de branche ont été signés notamment dans les secteurs du BTP et des transports.
- **Logement social** : bonification des aides accordées aux bailleurs sociaux sous réserve d'inscrire leurs opérations dans une perspective de maîtrise des consommations d'énergie et d'équipement en ENR (label THPE ENR exigé) ; lancement dès 2006 d'un appel à projets régional pour l'équipement des logements sociaux en ENR.
- **Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables**, avec notamment la forte implication de la Région dans l'association Effinergie.

Actions territoriales

- La prise en compte de critères environnementaux par l'ensemble des territoires du Languedoc-Roussillon est encouragée dans le dialogue de la Région avec ses partenaires institutionnels (Contrat de Pays et Contrat de Département). Cette prise en compte est renforcée par le financement des conseils en énergie partagée.
- La Région a lancé une réflexion sur de nouveaux mécanismes de financement (démarches de type prêt bonifié avec Caisse des dépôts et consignations, prêt bonifié surtout logement social et habitation collective).
- Dans le cadre de son action à destination des PNR, la Région a soutenu en 2008 la réalisation de diagnostics énergétiques sur les trois PNR de son territoire, dans la perspective de Plans Climat Energie Territoriaux.
- La Région soutient également des opérations de Conseils en Orientation Energétique à destination des collectivités, ainsi que le réseau régional des Espaces Info Energie pour le conseil aux particuliers.

Les mesures d'adaptation

La stratégie d'adaptation du PCP est menée de manière transversale, de l'urbanisme au développement économique, en passant par la prévention des risques naturels. Les deux thématiques identifiées comme points d'entrée pour construire une stratégie d'adaptation sont : la prise en compte du renforcement des risques naturels (qui induit en priorité une réflexion thématique sur les inondations, les incendies et les risques littoraux) et la vulnérabilité économique du territoire (qui conduit au développement de stratégies d'adaptation sectorielles : agriculture, tourisme, environnement, qualité de vie et attractivité du territoire). Un important travail de sensibilisation et de portage sera opéré avec l'ensemble des acteurs.

La Région s'est d'ores et déjà dotée de 15 actions en matière d'adaptation, concernant notamment la modification des pratiques agricoles, l'adaptation des activités touristiques face aux risques, la prise en compte de l'adaptation dans les SCOT et dans le SRADDT, la biodiversité et surtout la gestion de l'eau avec le projet Aqua Domitia (pour 200 M€ de 2009 à 2015 - en articulation avec la démarche régionale AQUA 2020). L'objectif de ce projet est d'améliorer les connaissances sur les risques (sécheresse agricole notamment), d'anticiper les évolutions climatiques qui pourraient accroître la fréquence et la gravité des épisodes de sécheresse et de prévenir les risques de conflit d'usages (domestiques, agricoles,...). Il soutient notamment des programmes de travaux permettant des économies d'eau, le projet d'extension du réseau hydraulique régional ainsi que les programmes de modernisation des équipements qui répondent aux risques potentiels d'inondation (adaptation). Parallèlement, l'objectif est de développer une approche prospective sur les potentialités des ressources locales et l'incidence du changement climatique sur les ressources locales en tenant compte des aspects sociologiques.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

La démarche de Plan Climat se veut fortement liée à la réalisation des autres politiques publiques régionales, en particulier le SRADT en cours de finalisation, le SRIT (démarré fin septembre 2008, pour un rendu dans le second semestre 2009), le Schéma régional des formations professionnelles, le Schéma régional de développement touristique, etc. Le PCP, dont les actions couvrent, par nature, tous les secteurs d'activité doit s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques régionales.

La mise en oeuvre et le suivi

Le projet de PCP définit des actions de suivi avec pour objectif de conserver une capacité d'adaptation de l'action à l'évolution du contexte régional.

Depuis 2000, les aides régionales ont permis la mise en place de 65 700 m² de panneaux solaires thermiques, 16,9 MWh de capteurs photovoltaïques et 40,3 MW de chaudières bois. Cela correspond à une production annuelle de 150 GWh d'énergies renouvelables et aux émissions de près de 30 000 tCO₂ évitées chaque année. Dans le domaine de la maîtrise de l'énergie, la Région accompagne les études et projets, en particulier dans le cadre d'un appel à projets sur les bâtiments basse consommation (13 projets en 2008).

D'autre part, près de 6 000 logements sociaux ont été équipés en énergies renouvelables depuis 2006.

Zoom sur l'Observatoire régional énergie

L'Observatoire, actuellement en construction, sera mis en place parallèlement au Plan Climat, avec pour missions de permettre la production de données répondant aux questionnements des partenaires, de suivre la mise en œuvre du Plan Climat Régional et des Plans Climat Energie Territoriaux, d'évaluer les actions mises en œuvre par la Région et ses partenaires. Des indicateurs ont été définis par le bureau d'études pour chaque type d'action. Le premier cercle de partenaires associés à l'Observatoire sera constitué de la Région, de l'ADEME et de la DREAL. Plus globalement, l'Observatoire associera à ces travaux les partenaires territoriaux et techniques intéressés par la problématique. L'Observatoire jouera par la suite un rôle d'animation auprès des acteurs, afin de faire remonter les propositions. Un comité de pilotage de l'Observatoire sera composé des services de l'Etat concernés, des collectivités et de personnalités qualifiées.

Communication et sensibilisation

Des actions de communication et d'animation sont en cours de définition.

Moyens financiers

- 18,8 M€ engagés en 2008 pour le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;
- 6 M€ du FEDER pour les actions liées au climat ;
- CPER (programme PROMETHEE) : 40 M€ répartis à parité entre la Région et l'ADEME, auxquels il convient d'ajouter 33,4 M€ de crédits FEDER dans le cadre du programme opérationnel géré par délégation par la Région.

Pistes d'amélioration

La difficulté consiste à remettre à plat certaines actions au regard de leur impact sur le changement climatique, et d'intégrer le volet adaptation : ce dernier s'inscrit dans une échelle de temps plus longue, sans visibilité immédiate.

L'exercice de Plan Climat régional exige une bonne articulation avec les différents schémas en cours ou à venir.

Conseil régional du Limousin



Intégrer la question climatique aux documents d'orientations régionaux

Objectif

La Région a défini un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 39% (73 % en intégrant les puits de carbone) à l'horizon 2050.

Informations générales

Sur le territoire

- 730 920 habitants (INSEE, 2006)
- 3 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 2 communautés d'agglomération
- Superficie : 16 942 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	X
Bâtiment	X
Aménagement	X
Transport	X
Agriculture / forêts / espaces verts	X
Déchets	X
Air	X
Eau	X
Risques naturels	
Santé	
Biodiversité	X
Développement économique	X

Interlocuteurs

Jean-Paul Denanot, Président de la Région
Jean-Bernard DAMIENS, Vice-Président chargé du Développement Durable, de la Santé et de l'Environnement
Thierry Coutand, Chef du Service Environnement, Habitat et Cadre de Vie
Sandrine Daguet, Chargée de mission Energie Climat

Téléphone : 05.55.45.17.46

Mail : s-daguet@cr-limousin.fr

Site internet : <http://www.cr-limousin.fr/>

Adresse : 27, bd de la Corderie 87031 Limoges cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

La Région Limousin a été la troisième région française à se lancer dans une démarche de Plan Climat (juillet 2006). Diagnostic et stratégie ont été validés en juillet 2008. La rédaction du plan d'actions est actuellement en cours de finalisation et devra faire l'objet d'une consultation et d'une validation par les partenaires (Etat, ADEME, Collectivités), puis d'une validation en séance plénière du Conseil régional (prévue à l'automne 2009).

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

De nombreux schémas, plans ou contrats sont en construction de manière parallèle :

- 2005 : lancement de l'Agenda 21 et du SRADDT ;
- 2007 : signature du CPER et Programmes Opérationnels (et leurs volets énergie) ;
- 2009 : adoption du SRADDT, de l'Agenda 21, du SRIT et du Plan Climat (le Plan Climat étant un des trois défis de l'Agenda 21 régional) ;
- Parallèlement, une réflexion sur les futurs Schémas Régionaux Climat Air Energie est menée (actuellement bilan du PRQA).

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

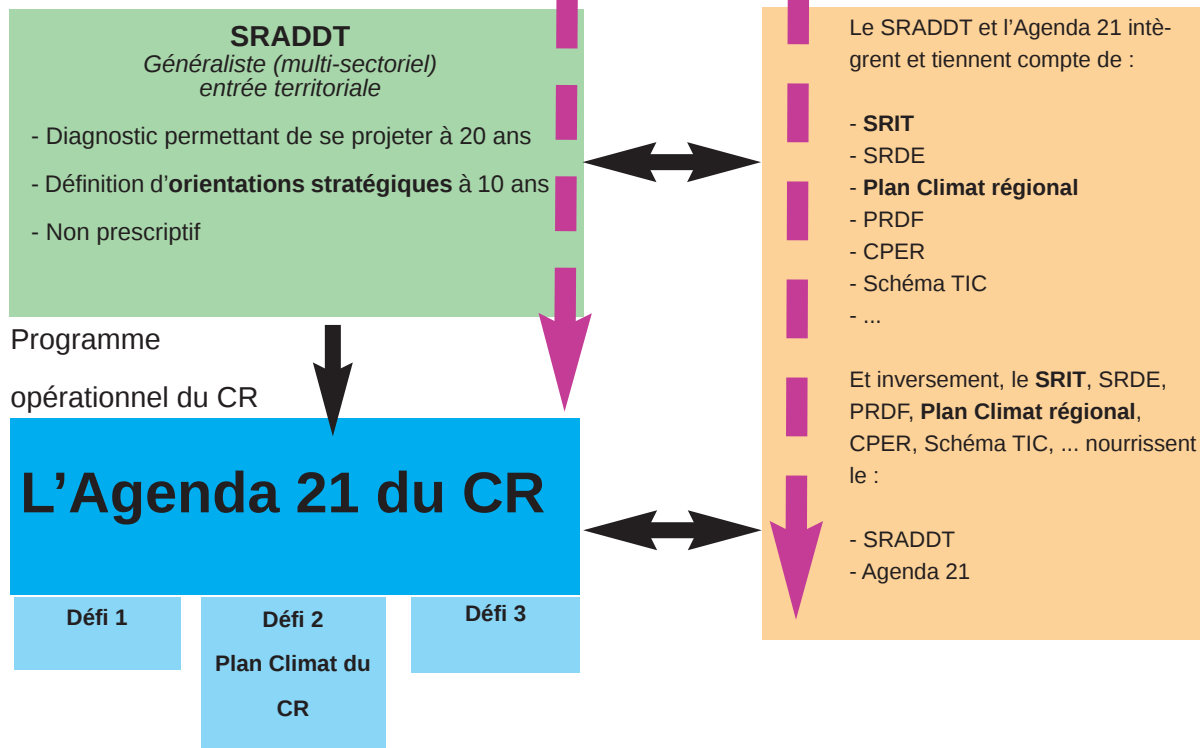
- **Comité de pilotage** validant chaque étape, composé de la Région, de l'Etat, de l'ADEME, des Départements, des agglomérations (Limoges, Brive, Tulle et Guéret), des PNR et des chambres consulaires
- **Comité technique** garantissant les choix méthodologiques, composé de l'Etat, de la Région et de l'ADEME
- **Groupes de travail thématiques** rassemblant notamment les représentants professionnels et les associations de l'environnement
- **Bureau d'études**

Participation et gouvernance

L'élaboration du Plan Climat régional s'articule avec la Conférence des citoyens organisée juin 2007. En préalable à la réflexion SRADDT, une vingtaine de citoyens du Limousin a été sélectionnée par un organisme indépendant sur la base d'un équilibre homme-femme, de l'âge, de la domiciliation départementale et de la diversité socio professionnelle. Invités à rencontrer des scientifiques et des techniciens spécialisés dans les domaines du climat et de l'énergie et à participer à des réunions publiques sur le territoire limousin, ils ont remis un avis assorti de recommandations sur la question climatique. Cet organe sera remobilisé sur le plan d'actions.

Au fil de l'eau, un rapprochement plus marqué

Les 5 finalités du Développement Durable



Diagnostic et identification des enjeux

- Inventaire des émissions de gaz à effet de serre du territoire selon la méthode du CITEPA ;
- Mise en place de groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du SRADDT ;
- Mobilisation de l'expertise Météo France : Projection par Météo France de l'évolution du climat en Limousin sur les 20 ans à venir et des conséquences sur l'agriculture, la forêt et l'habitat.

Communication et sensibilisation

Interne: site internet ; journal local avec rubrique mensuelle ; mois de l'environnement ; interventions de l' élu pilote du programme auprès des services municipaux ; mise en place d'un blog du SRADDT.

Externe : interventions de l' élu pilote du programme dans diverses collectivités et organismes en France

Mise en oeuvre et suivi

Si la rédaction du plan est en cours de finalisation, certaines actions sont déjà en cours de réalisation notamment dans le cadre du CPER qui comprend 5 axes en matière d'énergie et de climat : Planifier régionalement la lutte contre le changement climatique et les pollutions; Maîtriser la demande de biens et services contributifs au changement climatique; Développer l'offre régionale des ressources renouvelables; Impliquer les activités économiques dans la lutte contre le changement climatique et la prévention des pollutions; Impliquer les territoires dans la lutte contre le changement climatique.

En 2009, la Région s'est engagée dans trois actions « phares » : le Programme Herbe (sécurisation des systèmes agricoles en améliorant l'autonomie fourragère des fermes et amélioration du puits de carbone), la ré-

(Journée de travail à Limoges sur le Programme Limousin Agriculture Climat en Novembre 2008, Journée Urbanisme et Environnement à Limoges en décembre 2008) ; participation à des colloques internationaux (Conférence internationale sur le changement climatique à Saint-Malo, Conférence des régions européennes à Saragosse, Open Days à Bruxelles, ...) ; organisation de conférences de presse sur le diagnostic et la stratégie régionale ; organisation de la Conférence de l'Assemblée des Régions d'Europe en mars 2009.

Les moyens financiers

Coût de l'étude CITEPA : 57 720 € TTC avec une participation de l'ADEME de 32 949,50 €. Coût global de la phase d'élaboration est estimé à 80 000 €, avec une part prise en charge par l'ADEME de 40 %.

novation de l'habitat privé (isolation, énergies renouvelables) et la valorisation des effluents (méthanisation et compostage).

Actions sur le patrimoine

- Evaluation de l'impact énergétique du patrimoine de la Région ;
- Développement d'une approche globale dans la gestion du patrimoine régional (éclairage doux et basse consommation au sein du Conseil régional ; intégration d'une démarche HQE pour les futurs locaux, notamment la maison des sports ; diagnostic des fluides et études sur possibilités d'utilisation d'énergies renouvelables) ;
- Programmes de rénovation de l'existant, encouragement à la construction économe en énergie.

Actions dépendant des compétences de la Région

- **En matière de transports** : PDE, covoiturage, intermodalité, coordination entre AOT, billettique unique, adaptation des horaires, développement de l'usage du fret ferroviaire, développement des modes doux (voies cyclables, pedibus) ;
- **En matière de développement économique** : appui aux économies d'énergies dans les entreprises, développement des énergies renouvelables, sensibilisation et formation des professionnels.

Actions territoriales

- **Développement de l'éco-fonctionnalité des exploitations agricoles** (renforcement de la complémentarité entre les exploitations et développement de circuits courts de distribution) ;
- **Densification des centres bourgs** autour des offres de transport.

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

Dans le cadre du partenariat CPER 2007/2013, la Région a mis en place un accompagnement des démarches territoriales, notamment pour l'élaboration des Plans Climat des PNR (Millevaches et Périgord-Limousin) ainsi que des aides aux études et aux investissements dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

La mise en oeuvre et le suivi

Le suivi est assuré par un Observatoire Climat/Energie (mise en place en 2010).

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Transversalité de l'action entre les différents services.

Pistes d'amélioration

- Partager le diagnostic avec la profession agricole ;
- Renforcer la participation des services de l'Etat ;
- Organiser une conférence réunissant l'ensemble des acteurs locaux.

Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais



Intégrer la question climatique dans les politiques régionales

Objectif

L'objectif de la Région est de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Cet objectif est partagé par l'Etat, la Région, l'ADEME, le Département du Nord et le Département du Pas-de-Calais.

Informations générales

Sur le territoire

- 4 018 644 habitants (INSEE, 2006)
- 2 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 3 communautés urbaines ; 11 communautés d'agglomération ; 1 communauté de communes
- Superficie : 12 414 km²

Interlocuteurs

Emmanuel Cau, Vice-Président en charge de l'environnement
Claudine Joalland, Directrice de l'environnement
Caroline Tanguy, Consultante à la Cellule d'appui stratégique

Site internet : <http://www.nordpasdecals.fr>

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Adresse : 111, rue Berthe Morisot 59555 Lille Cedex

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	x
Air	
Eau	
Risques naturels	x
Santé	
Biodiversité	x
Développement économique	x

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Depuis 2006, à l'initiative de la Région Nord-Pas-de-Calais, un partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire s'est mis en place. Il regroupe les cinq partenaires institutionnels (l'Etat, le Conseil régional Nord-Pas de Calais, le Conseil général du Nord, le Conseil général du Pas-de-Calais et l'ADEME) qui ont décidé de s'engager ensemble dans la lutte contre le changement climatique. Le lancement officiel de la démarche partenariale associant toutes les parties prenantes de la Région a eu lieu en janvier 2008 avec la signature d'une charte de coopération régionale pour un Plan Climat Nord-Pas de Calais. Cette charte marque l'engagement des 5 partenaires institutionnels à agir ensemble pour mutualiser et coordonner leurs moyens dans une volonté collective à l'échelle régionale. La démarche a été lancée auprès du public en décembre 2008 lors des Assises nationales de l'énergie.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

La Région intègre l'enjeu énergétique et climatique dans ses politiques depuis plus d'une vingtaine d'années, notamment à travers son partenariat avec

l'ADEME. Depuis 1980, la Région et la délégation régionale de l'ADEME ont mis en place un Fond Régional d'Aide à la Maîtrise de l'Energie et de l'Environnement (FRAMEE) qui accompagne les citoyens, les territoires et les entreprises dans le développement de démarches respectueuses de l'environnement. Sur la période 2000-2006, le FRAMEE a permis notamment la réalisation de 150 opérations HQE, l'accompagnement de 6 000 entreprises dans des démarches de management environnemental et la multiplication par 5 de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.

D'autre part, des politiques plus récentes et spécifiques ont été initiées au cours des dernières années : l'accompagnement des Plans Climat Territoriaux, la Trame Verte et Bleue pour la protection de la biodiversité et des ressources naturelles, le dispositif régional en faveur des Pays et de l'agriculture, la protection du patrimoine naturel et du patrimoine bâti...

Parallèlement, une réflexion est en cours sur les futurs Schémas Régionaux Climat Air Energie (articulée à un bilan du PRQA).

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

Un comité de pilotage réunissant les représentants des 5 partenaires a été mis en place. Il est accompagné d'un comité technique constitué des 5 référents techniques. Pour la Région, un Consultant Cellule d'appui stratégique de la Direction de l'environnement assure la coordination générale. Chacune des directions est sollicitée pour participer aux groupes de travail.

Participation et gouvernance

En décembre 2008, la séance de lancement réunissant 150 personnes a permis de porter à la connaissance des participants les actions menées par les 5 partenaires et d'annoncer la création de 6 groupes de travail. Les groupes de travail se sont réunis trois fois de janvier à juin 2009, l'enjeu étant d'avoir une mobilisation de l'ensemble des partenaires. Un bureau d'études a

été retenu en juin 2008 pour accompagner les 5 partenaires régionaux dans la mise en place et la co-construction du Plan Climat.

Les groupes de travail portent sur les thèmes suivants :

- les économies d'énergie dans les domaines prioritaires que sont le bâtiment, les transports, l'urbanisme et l'aménagement du territoire ;
- les changements de comportement et la consommation responsable ;
- l'exemplarité des partenaires institutionnels ;
- la recherche exploratoire et l'innovation ;
- les subsidiarités avec les Plans Climat Territoriaux ;
- la prospective et l'adaptation.

Le rendu de la première étape du travail de concertation s'est déroulé en juin 2009 au cours dans le cadre du comité Cap Climat.

Zoom sur l'instance de concertation Cap Climat

Le Comité d'Animation Partenariale (ou CAP Climat) est une assemblée permanente qui se réunit au moins une fois par an afin de rassembler toutes les parties prenantes du territoire : représentants du monde économique et associatif, institutions (Conseil régional, Etat, Conseil généraux) et citoyens. Il a pour objectifs de mettre en œuvre la concertation sur les thèmes prioritaires des groupes de travail, de fixer collectivement les objectifs à atteindre sur le territoire régional et le plan d'actions correspondant, de suivre et évaluer l'engagement des acteurs à travers une ou plusieurs manifestations annuelles. Dans l'esprit du Grenelle de l'Environnement, ce comité d'animation partenariale constitue le lieu d'échanges, de remontées de propositions, de fixation d'objectifs communs et de bilan partagé des actions menées.

Diagnostic et identification des enjeux

- **Le profil environnemental** a été réalisé par la DIREN en 2008. Cet état des lieux constitue l'une des bases de discussion des groupes de travail.
- **Le bilan de la consommation énergétique** par secteur et par usage a été réalisé avec l'outil de suivi régional NORENER.
- **Le bilan carbone** Patrimoine et Services de la Région a été engagé.
- **Une étude facteur 4** a été lancée par le service de la prospective afin de définir une stratégie globale et transversale de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2050 en Nord-Pas-de-Calais, en prenant en compte à la fois l'évolution du contexte mondial et national et celle des structures régionales.
- **Un inventaire des actions déjà engagées** ou sur le point de l'être par les 5 partenaires (Etat, ADEME, Conseil régional, Conseils Généraux) a été effectué en matière de politiques et de dispositifs publics dans le domaine de la lutte contre le changement climatique.

Communication et sensibilisation

En interne : bilan carbone, programme d'économies d'eau et d'énergie dans les lycées, projet d'éco management, PDE, marchés responsables, comité de suivi de l'Agenda 21 et du projet d'éco-management avec un représentant de chaque direction qui doit diffuser les infos, intranet avec toutes activités liés au développement durable.

En externe : site internet, plaquettes sur dispositifs spécifiques, accompagnement des associations, accompagnement des EIE, classes nature, conférences dans les lycées.

Les moyens financiers

Coût de l'assistance à maîtrise d'ouvrage : 150 000€ TTC pour l'état des lieux, l'animation des 6 groupes de travail et la tenue des Comité d'Animation Partenariale pour le Climat (Cap Climat).

Mise en oeuvre et suivi

La stratégie co-construite avec les acteurs du territoire fait l'objet d'une restitution dans le cadre de Cap Climat et est mis à jour annuellement. La liste des actions qui vent n'est pas exhaustive.

Actions sur le patrimoine

- **Un référentiel HQE pour les lycées** a été réalisé par les services régionaux afin d'être intégré aux programmes des concours. Afin de mieux définir les objectifs environnementaux par opération, chaque établissement scolaire fait l'objet d'un « programme environnemental » spécifique fixant des objectifs particuliers par thème.
- **Le siège de la Région** a été conçu et réalisé selon une démarche HQE.

Actions dépendant des compétences de la Région

- Plusieurs actions en faveur de l'amélioration du TER sont menées afin de mieux répondre aux besoins de mobilité ; il s'agit notamment d'opérations de modernisation et de création de lignes. De même des projets sur les interconnexions sont réalisés à différents niveaux territoriaux.
- La Région soutient l'investissement des particuliers avec l'allocation d'une subvention sous forme de chèque solaire pour tout investissement dans une installation solaire. Ce dispositif a permis à l'énergie solaire de passer de 11 installations en 2004 à 1300 en 2008.

Actions territoriales

La Région et ses partenaires ont lancé depuis 2007 un appel à projets annuel **sur les bâtiments de qualité énergétique et environnementale** qui s'adresse aux maîtres d'ouvrages publics et privés. Il vise à soutenir des bâtiments passifs ou à énergie positive s'inscrivant dans une démarche de qualité environnementale ainsi que les dynamiques d'éco-quartiers

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

La Région et l'ADEME ont lancé fin 2007 un appel à candidatures auprès des territoires de projet (Pays, PNR et Agglomérations). L'objectif est d'apporter une aide d'ingénierie pour l'élaboration du Plan Climat Territorial. Une mission d'accompagnement des territoires a été mise en place. Elle comprend :

- la préparation, l'élaboration et la mise en forme d'une méthodologie générale ;
- l'accompagnement individuel de chaque territoire ;
- l'animation de réunions collectives de travail et d'échange sur les projets ;
- l'animation d'une réunion finale de présentation de la démarche et des résultats obtenus, élargie à l'ensemble des territoires de la région.

10 territoires sont concernés en 2008 et 6 autres ont été retenus début 2009, l'objectif étant d'engager l'ensemble des territoires régionaux d'ici 2010.

Les mesures d'adaptation

● **Biodiversité et changement climatique** : la protection de la biodiversité et la prise en compte des impacts du changement climatique est un axe stratégique de la politique environnementale régionale à travers des actions de préservation, de restauration des espaces na-

turels et de constitution de corridors biologiques. La DIREN mène depuis 2006 un programme de travail sur l'analyse des conséquences du changement climatique et de l'aléa de submersion marine à l'horizon 2050 et 2100.

● **Adaptation et coopération internationale** : la Région consacre 1% de son budget à la coopération internationale Nord Sud sur la question de l'adaptation au changement climatique. 1% du budget de l'environnement est réservé à des actions en faveur du climat et de la biodiversité de ces pays.

La mise en oeuvre et le suivi

Une méthode de suivi et d'évaluation va être créée pour l'ensemble de la démarche. La Région pilote l'outil NO-RENER permettant le suivi de la consommation énergétique.

CAP Climat réunira d'autre part des représentants du monde économique et associatif, des institutions et des citoyens pour suivre et évaluer l'engagement des acteurs à travers une ou plusieurs manifestations annuelles.

Moyens financiers

La lutte contre le changement climatique est partie intégrante du CPER 2007-2013 (Grand Projet n°10 : « Plan Climat régional et qualité environnementale »). La Région finance à hauteur de 58 M€ les actions de lutte contre le changement climatique et de promotion de l'éco-citoyenneté, selon la répartition suivante :

- 35 M€ dans le cadre du FRAMEE (pour lequel l'ADEME contribue également à hauteur de 35 M€) ;
- 11 M€ en dehors du FRAMEE (l'Etat contribuant également à hauteur de 7,1 M€ et le Conseil général du Pas de Calais à hauteur de 2,3 M€) ;
- 12 M€ consacrés à la sensibilisation des acteurs régionaux au développement durable et à l'environnement.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Terrain propice en raison de la forte culture environnementale et de développement durable de la Région Nord-Pas de Calais ;
- 5 acteurs institutionnels pour une véritable mise en cohérence sur le territoire ;
- Forte mobilisation des acteurs dans les groupes de travail (certains groupes de travail souhaitent devenir pérennes).

Pistes d'amélioration

- Amélioration de la gestion du pilotage à 5 ;
- Développement des partenariats public-privé et sollicitation des fonds européens ;
- Renforcer l'objectif d'appropriation du sujet par l'ensemble des acteurs.

Conseil régional du Poitou-Charentes



Les Plans régionaux Initiatives Climat pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre

Objectif

La Région s'est fixée comme objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 800 000 tonnes d'équivalent CO₂ d'ici 2010 (stabilisation des émissions à hauteur de celles de 1990) et de s'inscrire dans la perspective du facteur 4.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 724 123 habitants (INSEE, 2006)
- 4 départements
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 7 communautés d'agglomération ; 3 communautés de communes
- Superficie : 25 810 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	x
Air	
Eau	
Risques naturels	
Santé	
Biodiversité	
Développement économique	

Interlocuteurs

Ségolène Royal, Présidente de Région
Marie-Claude Bridonneau, Vice-présidente en charge de l'environnement, de l'eau et du tourisme
Jean-François Louineau, Directeur environnement

Téléphone : 05.49.55.82.56

Mail : j.louineau@cr-poitou-charentes.fr

Site internet : <http://www.poitou-charentes.fr>

Adresse : 15 rue de l'ancienne comédie - BP 575 - 86021 Poitiers cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Le premier Forum Participatif a été lancé en septembre 2005. Début 2008, les actions régionales en faveur des évitements des émissions de gaz à effet de serre (en teqCO₂) étaient regroupées dans un Plan Régional Initiatives Climat (PRIC). A l'automne 2008, le PRIC a été complété par une politique d'animation régionale formalisée dans le PARIC (Plan d'Actions Régionales Initiatives Climat).

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

L'engagement du Conseil régional dans le développement durable se décline dans une série de politiques mettant l'excellence environnementale au cœur de l'action régionale (Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes, qualité de l'eau, préservation du patrimoine naturel, reconquête des paysages éco-industries, habitat durable, Plan Après Pétrole, Plan Photovoltaïque Régional ainsi que des programmes et dispositifs des directions et services Transports, Agriculture, Lycées, Territoires...).

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

La dimension d'Excellence Environnementale est reprise au sein de chaque service qui traduit au sein des politiques dont il a la charge les ambitions régionales.

Participation et gouvernance

L'élaboration du plan s'est structurée sur une démarche participative en 4 étapes :

- Diagnostic et de sensibilisation du public et des acteurs régionaux ;
- Mobilisation des acteurs autour de 3 sessions de tra-

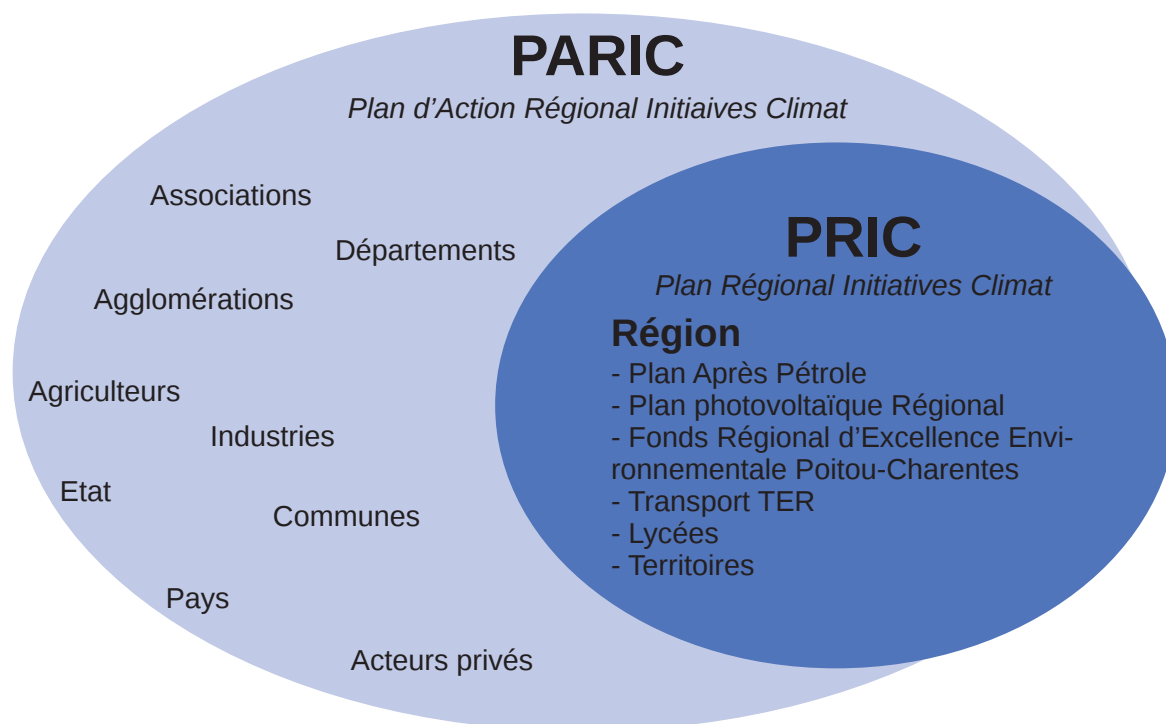
vail (300 personnes issus de tous les horizons socio-professionnels). Ces sessions ont fait émerger des initiatives sur 12 thèmes : transports et déplacements, transports et marchandises, bâtiment et écoconstruction, tertiaire privé, rôle des collectivités, technologies et processus industriels, agriculture, bois et forêt, consommation et gestes domestiques, éducation et formation, gestion des déchets, recherche et innovation ;

- Publication du Livre Blanc régional (mars 2006) ;
- Formulation de propositions pour un Plan d'Actions Régional (automne 2006).

Zoom sur la concertation

Le **Comité régional Initiatives Climat**, créé en 2005, est composé des référents des ateliers thématiques, de la Région et de l'ADEME. Il encourage et anime le prolongement d'Initiatives Climat sur les thématiques qui méritent un approfondissement. Il a également la charge de poursuivre la réflexion et suivre les actions mises en place dans le cadre de la démarche.

Des **Forums Initiatives Climat** sont organisés annuellement. Le troisième Forum initiatives climat a eu lieu à l'automne 2008 et a été l'occasion d'une présentation du Plan Régional Initiatives Climat (PARIC) et du Plan d'Actions Régionales Initiatives Climat (PARIC).



Diagnostic et identification des enjeux

● Un Diagnostic des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre a été réalisé fin 2004 par l'ADEME.

● Le Bilan régional des émissions de gaz à effet de serre a été actualisé en 2008 (données 2005) par l'OREGES (Observatoire Régionale de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre) créé en 2007.

Mise en oeuvre et suivi

Actions sur le patrimoine

- Lancement d'un appel à projet pour l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des lycées ;
- Inauguration en 2009 du lycée Kyoto.

Actions dépendant des compétences de la Région

- Lancement d'un appel à projets pour la réhabilitation thermique du patrimoine communal ;
- Signature d'un partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement pour la mobilisation d'une ligne de crédit de 400 M€, dédiés aux investissements photovoltaïques.

Actions territoriales

L'action territoriale s'appuie sur les Contrats Locaux Initiatives Climat (voir encadré).

La mise en oeuvre par les services et le suivi

Un chargé de mission coordonne depuis 2007 les initiatives menées en interne par les différents services. Le PRIC se traduit par une démarche structurante et organisationnelle des services de la Région, permettant la prise en compte des enjeux de la lutte contre les changements climatiques dans la conduite des politiques, dans l'analyse des projets et dans leurs évalua-

tions par la mise en place d'indicateurs adaptés.

L'analyse des actions menées et l'évaluation globale des émissions de gaz à effet de serre évitées sont détaillées dans le **bilan sur l'excellence environnementale** du Conseil régional. Une synthèse est publiée dans le rapport annuel « **Situation de la Région et bilan d'activités** ».

Communication et sensibilisation

Un troisième forum Initiatives Climat a été organisé en octobre 2008 pour la présentation du PARIC. 150 acteurs régionaux (élus, collectivités locales, acteurs économiques, représentants du monde associatif, chercheurs, enseignants...) ont été mobilisés. Au programme de ce troisième forum, une dizaine de témoignages, présentant des actions concrètes, a permis d'illustrer l'engagement des acteurs régionaux dans la lutte contre le changement climatique. Les présentations du bilan des émissions régionales de GES en 2005 et du Plan d'Actions Régionales Initiatives Climat (PARIC), traduction concrète de l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire dans la lutte contre le changement climatique, ont été l'occasion d'inviter l'ensemble des acteurs locaux à poursuivre les efforts entrepris.

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

Les Contrats Locaux Initiative Climat (CLIC) signés entre une collectivité, la Région et l'ADEME ont été créés en prolongement de la démarche Initiatives Climat en Poitou-Charentes. Dans le cadre d'un appel à candidatures lancé en 2007, 3 agglomérations et 4 Pays se sont engagés dans ce dispositif pour une période de 3 ans. Sur ces territoires et sur la base du **pré-diagnostic** des émissions de GES qui conditionne la contractualisation, la Région et l'ADEME financent un animateur CLIC qui accompagne les collectivités dans la **mobilisation** des acteurs autour d'un objectif chiffré de réduction d'émissions en cohérence avec les objectifs régionaux ainsi que dans la **définition** d'un plan d'actions et d'indicateurs de **suivi** et d'**évaluation**.

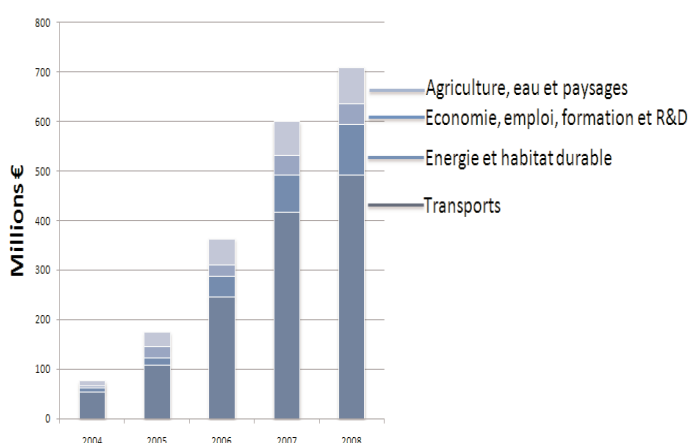
Pour animer le contrat et appuyer les réalisations concrètes, la Région et l'ADEME accompagnent financièrement la collectivité à travers le Fonds Régional d'Excellence Environnementale et, le cas échéant, le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD) qui lie le Pays et la Région. L'animation de ce réseau s'appuie sur un **club des élus des CLIC** mis en place fin 2008, dont l'objectif est la mutualisation des bonnes pratiques.

Moyens financiers

Moyens financiers prévus : sur le thème de l'énergie pour la période 2007-2013, le budget du Conseil régional est de 68 M€ (partenariat ADEME-Région) auxquels s'ajoutent 54 M€ provenant des fonds européens FEDER, soit un total de 122 M€.

Depuis 2004, 52,7 M€ ont été engagés dans le cadre du Fonds Régional d'Excellence Environnementale Poitou-Charentes pour encourager la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables auprès des particuliers, des collectivités, des entreprises et des associations, financés à hauteur de 46,5 % par la Région, 32,5 % par l'ADEME et 21 % par les fonds européens (FEDER). L'année 2008 a été marquée par ailleurs par un développement des investissements des particuliers stimulés par le micro-crédit 0 % Energie Verte, et la mobilisation de 400 M€ en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement sur la période 2009-2012 pour soutenir les investissements privés et publics dans le secteur photovoltaïque.

Dépenses cumulées d'excellence environnementale (AP/AE)



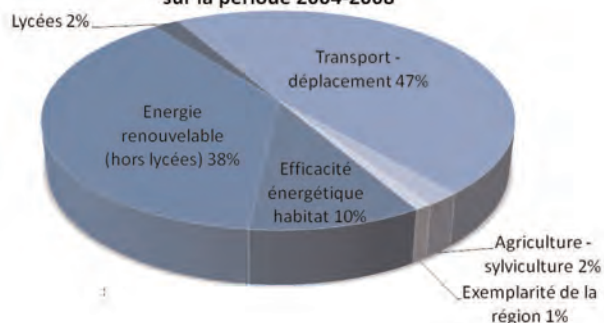
Source : Conseil régional de Poitou Charentes

Zoom sur le rôle de l'Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES)

L'OREGES réalise la quantification des émissions de gaz à effet de serre évitées par le PRIC (en $teqCO_2$). Cette quantification permet d'évaluer l'impact des mesures entreprises, de comprendre les sources d'évitement et d'analyser les évolutions.

L'Observatoire réalise un tableau de bord des évitements générés par action et par année depuis 2004 (voir le Plan Régional Initiatives Climat Quantification des émissions évitées 2004-2007). Ce tableau de bord est renseigné à partir des données mises à disposition par les différents services de la Région. Cette évaluation quantitative repose sur des hypothèses et des facteurs connus d'émission et non sur la réalisation de diagnostics et de mesures réelles. Toutefois, il permet d'estimer le poids de l'évitement CO_2 de chacune des actions de la Région et d'en mesurer l'évolution annuelle. Il permet également de mesurer l'ampleur des efforts à fournir pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de CO_2 de 800 000 tonnes à horizon 2010. L'enjeu de 2009 est de créer un outil informatique de consolidation des données du PRIC et des autres acteurs en région (collectivités, entreprises) permettant d'additionner les évitements sans comptabiliser de doublons. Ce chantier se décompose en trois parties : accessibilité d'une information facilement compréhensible et utilisable par les différents publics ; calculs de consolidation ; sensibilisation des acteurs.

Emissions évitées par secteur d'activité sur la période 2004-2008



Estimation annuelle des émissions évitées (tonnes $eq. CO_2$)

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Estimation annuelle des émissions évitées (tonnes $eq. CO_2$)	9541	27651	46817	68330	175571

Source : OREGES 2008

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Caractère participatif ;
- Mobilisation de l'ensemble des acteurs ;
- Mobilisation des agents de la Région ;
- Création d'un Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de Serre.

Pistes d'amélioration

- Développement d'une plateforme Internet pour la consolidation et le suivi des actions engagées.

Conseil général des Alpes-Maritimes



Plan d'actions partenarial pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre

Objectif

L'objectif pour le Département est d'atteindre une réduction globale de 20% minimum voire 30% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020 (par rapport au bilan carbone « territoire » de 2008).

Informations générales

Sur le territoire

- 1 073 184 habitants (INSEE, 2006)
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 4 communautés d'agglomération
- Superficie : 4 294 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	x
Air	x
Eau	x
Risques naturels	x
Santé	x
Biodiversité	x
Développement économique	x

Interlocuteurs

Jean-Marc Guérin, Directeur du Service Ecologie et Développement Durable
Laurence Daltein-Richier

Téléphone : 04.97.18.66.83

Mail : ldalstein-richier@cg06.fr

Site internet : www.cg06.fr

Adresse : Conseil général des Alpes-Maritimes BP 3007 Nice cedex 06201

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Une étape importante a été franchie avec la réalisation d'un bilan carbone « patrimoine et services » (ADEME) en 2006. Sur l'initiative du Président du Conseil général, l'Assemblée départementale a voté en décembre 2007 le principe de l'élaboration d'un Plan Climat. En 2008, un bilan carbone « Territoire » (ADEME) a été réalisé. Le plan d'actions a été voté en janvier 2009 à l'unanimité par les élus. Une réunion de présentation des actions de ce Plan s'est tenue en mars 2009 devant les élus et l'ensemble les acteurs socio-économiques du territoire.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

Depuis quelques années, le Conseil général des Alpes-Maritimes intègre progressivement les préoccupations environnementales dans ses différentes politiques.

• Concernant les émissions de gaz à effet de serre et la qualité de l'Air, le Département a réalisé un bilan car-

bone « patrimoine et services » (dont le plan d'actions a été lancé en 2008) et a également engagé le Plan alerte ozone sur tout le département : informations de la population en cas de dépassement des seuils de pollution à l'ozone et gratuité des transports en commun à partir du seuil d'alerte 1 renforcé (240 µg/m³ pendant trois heures consécutives).

• Concernant les déplacements de ses agents, le Département a prévu un Plan de déplacement et mis en place un site de covoiturage (www.covoiturage-cg06.fr) en partenariat avec la CCI.

• En termes de transports collectifs, le Conseil général a mis en place l'opération 1 € sur le transport collectif en 2007 et prend en charge le financement correspondant ; cette opération a permis une très forte augmentation de la fréquentation des transports collectifs.

• Le Département diffuse les bonnes pratiques auprès de l'ensemble des acteurs économiques ; les entreprises sont ainsi encouragées à mettre en place des démarches de diagnostic de type bilan carbone, en partenariat avec la CCI.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

●Un **Comité de Pilotage**, présidé par le Président du Conseil général. Il est composé de 5 conseillers généraux (délégués à l'environnement, au transport, aux routes, aux bâtiments, à la construction et au développement économique) et des présidents des organismes formant les « acteurs socio-économiques » du territoire des Alpes-Maritimes et de Monaco.

●Un **comité technique** dont les travaux sont répartis dans 5 groupes de travail thématiques : Transports et déplacements, Bâti et aménagement, Energies, Développement économique, Adaptation au changement climatique. Chacun de ces groupes dispose d'objectifs concrets à atteindre avec la mise en place d'indicateurs de suivi. Ces 5 groupes de travail sont formés de représentants techniques issus des instances socio-économiques du territoire et des collectivités locales.

Participation et gouvernance

Le travail d'identification et de définition des actions pertinentes pour le Département s'est fondé sur les échanges effectués avec les différents acteurs locaux, notamment par le biais d'entretiens individuels réalisés par un bureau d'études, afin de fédérer les initiatives et les projets des différents acteurs à l'échelon départemental.

Mise en oeuvre et suivi

Le critère central de sélection des actions est la pertinence de l'échelon départemental : la démarche menée par le Conseil général est de permettre l'intégration du niveau départemental quand cet échelon permet une meilleure efficacité / duplicabilité. La hiérarchisation des priorités a été effectuée en fonction de l'impact potentiel et de la faisabilité de mise en œuvre, sur la base des retours reçus de la part des différents acteurs parties prenantes de la démarche.

Actions sur le patrimoine

●**Suivi des consommations d'énergie pour tous les bâtiments départementaux** : suivi des énergies pour chaque bâtiment du Conseil général, suivi et contrôle des consommations en gaz et électricité de l'ensemble des collèges, généralisation des équipements à haute performance énergétique.

●**Mise en œuvre de chantiers exemplaires** : amélioration du bilan carbone du territoire par l'emploi de matériaux recyclés, une meilleure gestion des ressources locales, l'utilisation éventuelle de mâchefers et l'établissement d'une veille scientifique pour l'utilisation de matériaux innovants. Les critères environnementaux doivent apparaître à court terme (2009-2012) dans 100% des marchés choisis.

●**Optimisation de l'éclairage** sur les routes départementales.

Actions dépendant des compétences du Département

●Déploiement d'expériences pédagogiques sur l'énergie : promotion des filières ENR et des bonnes pratiques de maîtrise des consommations d'énergie auprès des publics scolaires, incitation au déploiement de la démarche dans tous les établissements scolaires

●Assurer la continuité des transports sur les territoires isolés : billettique interoperable et tarification combinée, information multimodale (site internet, centrale de mobilité), généralisation de systèmes de navettes collectives.

Actions territoriales

●**Plaquette de communication** pour les hébergements

Diagnostic et identification des enjeux

●**Bilan carbone « patrimoine et services »** réalisé en 2006 ;

●**Bilan carbone « territoire »** réalisé en 2008. Sa conception s'est faite en deux temps : réalisation d'un état des lieux des émissions puis identification des actions-clés et définition du plan d'actions correspondant ;

●**Réalisation d'un état des lieux départemental** (non exhaustif) des initiatives menées par les acteurs du territoire dans les domaines énergie et climat ;

●**Scenarios d'évolution à 2020** des secteurs-clés susceptibles de permettre une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre à court ou moyen terme. Différentes hypothèses simplifiées ont permis de tester l'atteinte de l'objectif affiché de 30% de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Est également proposé un « bilan carbone 2020 » prenant en compte les deux scénarios les plus ambitieux sur chacun de ces postes-clés ainsi que des hypothèses complémentaires sur d'autres postes significatifs du bilan.

Les moyens financiers

Coût de l'étude pour l'élaboration du Plan : montant du marché total 77 000 € HT (assistance à maîtrise d'ouvrage et bilans carbone).

touristiques et organisation de colloques (« Tourisme et développement durable »).

●Dans le cadre du **PEDMA** (Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés) : présentation des filières de valorisation, harmonisation des conditions d'accès aux déchetteries pour limiter les transports, projet expérimental d'une plateforme locale de maturation des mâchefers, analyse environnementale comparative des différents types d'élimination des déchets (énergie, gaz à effet de serre), recherche de sites dans le département.

●**Amélioration du bilan énergétique et du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la filière de gestion des déchets** : actions du SIDOM (syndicat mixte de traitement des ordures ménagères) sur la modernisation des équipements.

●**Utilisation de critères d'éco-responsabilité pour les achats publics** : définition et déploiement d'une grille de critères d'éco-responsabilité communs pour les cahiers des charges des travaux et marchés, avec un focus spécifique sur la question des émissions de gaz à effet de serre.

Les mesures d'adaptation

●**Mise en place d'un Observatoire sur les effets du changement climatique** : évaluation des impacts potentiels du changement climatique sur le département, analyse des vulnérabilités et opportunités

●**Anticiper les problèmes éventuels d'approvisionnement en eau**, concernant les zones sensibles notamment en cas de période de sécheresse et de forte fréquentation touristique : suivi piézométrique sur l'ouest du département et suivi des niveaux de nappes alluviales et profondes et débit d'étiage des cours d'eaux côtiers (Loup, Cagne, Brague...)

●**Mise en place d'un système de suivi de la biodiversité** à l'échelle départementale par le PNR du Mercantour

●**Adaptation de la gestion forestière** : convention signée entre l'ONF et le Conseil général (2008-2012) comprenant une analyse cartographiée du dépérissement des forêts ainsi qu'un état des lieux sur l'ensemble du territoire ; développement des chartes forestières.

La mise en oeuvre par les services et le suivi

La mise en œuvre du Plan Climat Energie s'organise autour du comité de pilotage et des groupes thématiques mis en place pour l'élaboration du plan. Elle s'appuie également sur :

- un site internet dédié ;
- un forum annuel réunissant l'ensemble du réseau sous forme d'une journée incluant le traitement d'une thématique spécifique et un point général sur l'avancement des démarches ;
- des indicateurs de suivi des actions ;
- l'animation de groupes de travail transversaux (qui permettra une alimentation et une réorientation régulière des actions) ;
- le développement d'un outil commun d'évaluation des émissions de projets ;
- l'évaluation de l'impact énergie et carbone des différents scénarios d'aménagement.

Moyens financiers

Le coût total du Plan est évalué à 560 M€, tous acteurs confondus pour l'ensemble des actions prévues (immédiates, prioritaires ou complémentaires). La participation du Département est dans un premier temps estimée à 20 M€ au titre des actions immédiates (pour un montant total évalué à 95 M€) et à 70 M€ au titre des actions prioritaires à réaliser entre 2009 et 2013 voire 2020 (sur un montant total évalué à 450 M€).

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Soutien politique : portage du projet par le Président du Conseil général ;
- Valorisation des acteurs locaux ayant innové dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et contribué à la cohésion territoriale d'ensemble, en mettant notamment en avant les initiatives du Moyen et Haut Pays ;
- Définition d'un objectif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre permettant de dépasser le stade de l'opération exemplaire isolée (en communiquant auprès des acteurs ayant une démarche similaire en projet).

Pistes d'amélioration

- Développer le merroutage entre l'Italie et l'Espagne ;
- Poursuivre le rôle de fédérateur et de catalyseur auprès de tous les acteurs ;
- Poursuivre la politique d'aide financière pour l'utilisation des énergies renouvelables au sein des collectivités et chez les particuliers ;
- Réaliser la ligne LGV.

Conseil général du Bas-Rhin



L'effet de serre, dans le cadre d'une démarche de développement durable

Objectif

Les objectifs sont définis dans des fiches actions, sous forme de résultats à atteindre en termes d'économies d'énergie réalisées, de pourcentage de véhicules propres, etc.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 079 016 habitants (INSEE, 2006)
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 1 communauté urbaine
- Superficie : 4 755 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	x
Air	x
Eau	x
Risques naturels	x
Santé	x
Biodiversité	x
Développement économique	x

Interlocuteurs

Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil général
Rémi BERTRAND, Vice-président chargé du Développement Durable
Corinne BURY, Conseillère technique du Président
Janie MANTELET, Responsable du développement durable

Mail : corinne.bury@cg67.fr ; janie.mantelet@cg67.fr

Site internet : www.cg67.fr

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

La démarche a été impulsée en 2002 par le Président du Conseil général. Après avoir organisé les premières assises pour la maîtrise de l'effet de serre en 2002, le Bas-Rhin a été l'un des premiers Conseil généraux à réaliser un bilan carbone en 2003-2004, puis un bilan énergétique de l'Hôtel du Département en 2005.

L'adoption de l'Agenda 21 départemental en décembre 2006 a renforcé et élargi les engagements pris par la collectivité. L'effet de serre est traité dans le cadre de cet Agenda 21 et non par le biais d'un Plan Climat Territorial spécifique.

En juin 2008, après un travail préparatoire d'un an, les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont adopté une stratégie interdépartementale commune dans le domaine de l'énergie qui complète les actions déjà engagées.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

En décembre 2006, l'assemblée plénière a adopté à l'unanimité l'Agenda 21 départemental. Ce plan d'actions concrètes en faveur du développement durable est l'aboutissement de la démarche « des Hommes & des

Territoires » initiée en 2002 pour réorienter des politiques du Conseil général, dans le cadre d'une large démarche de concertation.

L'Agenda 21 permet d'assurer le suivi des engagements pris par la collectivité, tant en matière de politiques publiques qu'en ce qui concerne l'organisation interne et territoriale de l'administration. Toutes les politiques départementales sont concernées.

6 des 31 orientations de l'Agenda 21 impactent directement les émissions de gaz à effet de serre :

- Prendre en compte les enjeux énergétiques dans les domaines d'action du Département ;
- Développer une offre de transport alternative à la route ;
- Développer l'intermodalité en favorisant les échanges entre les différents modes de transport ;
- Sensibiliser, informer et former aux pratiques durables ;
- Améliorer la prise en compte des principes du développement durable dans les bâtiments départementaux ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

En 2002, une équipe rattachée à la Direction Générale des Services a réalisé les diagnostics préalables et animé la concertation avec l'ensemble des partenaires de la collectivité mais aussi avec la population de l'ensemble du territoire bas-rhinois. Cette même équipe a ensuite élaboré les pistes d'actions.

Une responsable développement durable, recrutée en 2004, anime la rédaction et le suivi de l'Agenda 21 et coordonne certains projets transversaux, notamment en matière d'économies d'énergie. Rattachée à la DGS, elle travaille de manière transversale avec les services. La mise en œuvre des projets de développement durable inscrits à l'Agenda 21 relève de chaque service concerné. La Direction des Transports et Déplacements a ainsi créé un poste pour mettre en œuvre un Plan de Déplacement Entreprise, et la Direction de l'Immobilier a recruté un ingénieur énergétique.

La collectivité travaille en mode projet, aussi bien pour la redéfinition de ses politiques (schéma, plans...) que pour l'élaboration des projets opérationnels. Les comités de pilotage associent élus et services du Conseil général. Ils travaillent à partir de propositions préparées par les groupes techniques composés de représentants des services concernés ou impactés et d'acteurs du territoire lorsque cela est pertinent (collectivités, associations, agences, etc.).

Participation et gouvernance

L'organisation mise en place pour définir la stratégie interdépartementale en matière d'énergie illustre le mode de gouvernance mis en œuvre dans le Bas-Rhin.

En 2007, les Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont décidé de définir une stratégie interdépartementale dans le domaine de l'énergie. Ils ont mis en place à cet effet un comité de pilotage, un comité technique et des groupes de travail interdépartementaux.

● **Le comité de pilotage**, associant élus et représentants des services, définit le cadre de la réflexion : se limiter aux champs de compétence des Départements, explorer l'ensemble des leviers d'actions pouvant être utilisés, tant sur le patrimoine propre que via les politiques menées (transports, habitat, soutien aux équipements, politique sociale...), et veiller à une articulation cohérente avec les autres acteurs, notamment la Région Alsace et l'ADEME.

● **Trois groupes de travail techniques** (maîtrise de la demande en énergie, énergies renouvelables, entreprises et énergie) sollicitent ensuite l'ensemble des services concernés afin d'identifier les leviers d'actions et de proposer des fiches actions. Il travaillent en lien avec les partenaires (Région, ADEME, bailleurs sociaux...).

En juin 2008, cinq axes stratégiques sont validés : maîtriser la demande en énergie, favoriser le recours aux énergies renouvelables pertinentes sur le territoire, favoriser la prise en compte des enjeux de l'énergie dans le monde de l'entreprise, prendre en compte les enjeux énergétiques dans l'ensemble des politiques départementales, et mettre en place une gouvernance interdépartementale.

Deux objectifs opérationnels ont par ailleurs été définis :

● **Réduire de 20 % les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2015** sur l'ensemble du patrimoine immobilier départemental, ce qui permettra d'économiser environ 1 M€ par an dans

chaque département par rapport à 2008, à prix de l'énergie constant.

● **S'inscrire dans une logique d'incitation, de pédagogie et d'assistance vis-à-vis des partenaires.** Parmi les actions validées figurent par exemple la mise en place de primes pour les collèges qui économisent l'énergie, et la formation des assistantes sociales pour monter des actions auprès des publics fragiles dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique (en complément des actions menées notamment auprès des bailleurs et des propriétaires à faibles revenus pour la réhabilitation des logements selon des normes énergétiques...).

Diagnostic et identification des enjeux

● **Démarche territoriale de diagnostic et de concertation** entreprise en 2003 auprès des 2000 partenaires du Département et avec la participation de 10 000 acteurs locaux. Cette démarche a abouti à l'adoption de l'Agenda 21.

● **Bilan carbone** réalisé par l'ASPA en 2003-2004 (20 000 € financé à 50 % par l'ADEME). Le Bas-Rhin était pilote pour l'adaptation de cette méthode aux collectivités.

● **Bilan énergétique** détaillé de l'Hôtel du Département en 2005 par la société ENERTECH (80 000 € financé à 50 % par l'ADEME). Plusieurs scénarios sont proposés pour réduire la consommation.

● **Etude de déplacement** réalisée en interne en 2005 afin de connaître les habitudes de déplacements domicile-travail et professionnels des services.

Communication et sensibilisation

● 2002 : Assises internationales « Maîtriser l'effet de serre » avec le Réseau Idéal et 2003 : séminaire à destination des collectivités. Ces événements ont permis une forte prise de conscience des acteurs des territoires.

● Campagnes de communication internes accompagnant la mise en œuvre du PDE (MOBILEO) et des mesures d'économies d'énergie dans les bâtiments départementaux (ENERGEO) : revue interne, site intranet, guide de bonnes pratiques, expositions...

● Une semaine d'animations est organisée chaque année pendant la semaine de la Mobilité : journées d'essai de transports alternatifs, jeux-concours permettant de gagner des vélos...

● Communication externe via les supports existants : revue "Tout le Bas-Rhin", site internet, édition d'une série de documents de communication spécifiques « Agenda 21 », articles dans la presse régionale...

● Participation à la « Compagnie de l'air » : club régional rassemblant les acteurs publics et privés souhaitant agir pour améliorer la qualité de l'air. Les membres du club s'engagent à réaliser diverses actions (sensibilisation du personnel, diagnostic énergétique, plan de mobilité...).

Les moyens financiers

Les coûts des actions prévues sont intégrés dans les budgets des différents services chargés de leur mise en œuvre et n'ont pas fait l'objet d'une consolidation.

A titre d'exemple, pour l'Hôtel du Département, le coût du bilan énergétique s'élève à 80 000 €. Le coût des travaux se monte à 400 000 €.

Mise en oeuvre et suivi

Le plan d'actions retenu est volontairement évolutif : de nouvelles actions sont adoptées chaque année dans le cadre de l'Agenda 21. Les actions présentées ici ne sont pas exhaustives.

Actions sur le patrimoine

● Réduction d'un 1/3 de la consommation d'énergie de l'Hôtel de Département en 3 ans

En 2005, le diagnostic énergétique de l'Hôtel du Département fait apparaître un potentiel d'économies de 39% pour l'électricité (1 448 MWh/an) et de 34% pour le gaz (1 160 MWh/an). Les actions ne nécessitant pas de travaux sont mises en oeuvre en 2006-2007 et les travaux réalisés en 2008-2009.

Une deuxième campagne de mesures fin 2008 montre que les consommations de gaz et d'électricité ont baissé respectivement de 67% et 4% depuis 2005. Avec une économie de 130 000 euros par an, les travaux sont amortis en un peu plus de trois ans. Ces résultats devraient être encore améliorés en 2009.

● La première collectivité alsacienne à obtenir des CEE

Début 2009, le Bas-Rhin est la première collectivité alsacienne à obtenir des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour des actions exemplaires. Ces actions réalisées depuis 2006 lui ont permis d'économiser près de 15 000 MWh "cumac" (cumulé actualisé) valorisées à hauteur de 80 000 euros.

Les critères techniques des CEE sont dorénavant systématiquement intégrés dans les projets de la Direction de l'immobilier, ce qui devrait permettre d'économiser environ 20 000 MWh cumac par an.

● Elargissement de la démarche à l'ensemble du patrimoine immobilier

Des diagnostics seront réalisés en 2009 dans un échantillon représentatif de collèges et un programme d'intervention pour l'ensemble du patrimoine immobilier sera proposé fin 2009.

● Plan de Déplacement Entreprise : un report modal de 12 %

90 actions ont été mises en oeuvre depuis mars 2005 pour réduire les déplacements des agents et promouvoir les modes de déplacement alternatifs à la voiture. La deuxième enquête de déplacement conduite en 2008 auprès des agents met en évidence un report modal de 12 % de la voiture vers d'autres modes de déplacement pour les déplacements domicile-travail. Les comportements de mobilité pour les déplacements professionnels ont peu évolué.

● La campagne de communication Énergéo

Elle a notamment permis de diminuer le nombre de postes informatiques qui restent allumés la nuit, de 380

postes en moyenne début octobre 2008 à 140 postes en février 2009, permettant une économie annuelle d'environ 70 000 kWh.

Actions dépendant des compétences du Département

● Logements sociaux

Le Plan Départemental de l'Habitat sera approuvé fin 2009. L'évaluation de la consommation énergétique du parc existant de logements sociaux est en cours. Un dispositif de soutien aux travaux de réhabilitation énergétique sera étudié ainsi que la valorisation des économies par des CEE et la mise en place d'un fonds d'aide aux travaux pour les propriétaires privés. Un certain nombre de dispositifs incitatifs mis en place par le Conseil général ciblent déjà les logements respectant un label énergétique.

Actions territoriales

● Les économies d'énergie obligatoires pour les maisons de retraite

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes âgées, le Conseil général attribue chaque année en moyenne 9 M€ de subventions pour la création et la rénovation de maisons de retraite (30 % du coût total des projets).

Afin d'inciter les porteurs de projets à prendre en compte les économies d'énergie, ces subventions sont conditionnées depuis 2007 au respect de trois critères : assistance à maîtrise d'ouvrage énergétique dès la phase de conception, respect d'un label énergétique et mise en place d'un système de suivi des consommations.

Une enquête est prévue pour accompagner les établissements dans la réduction de leur consommation.

La mise en oeuvre par les services et le suivi

La mise en oeuvre des projets incombe à chacun des services concernés. Divers comités de pilotage et groupes techniques assurent le suivi opérationnel des gros projets.

L'ensemble de ces projets est par ailleurs inscrit à l'Agenda 21 départemental qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Cette mise à jour permet de prendre la mesure du travail accompli, d'adapter si nécessaire les projets en cours et de valider de nouveaux projets. Enfin, une démarche d'évaluation des politiques publiques se met en place, notamment pour la politique énergétique.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Forte volonté du Président du Conseil général du Bas-Rhin ;
- Désignation d'un élu référent (Vice-président chargé du développement durable) ;
- Exemplarité : la mise en oeuvre en interne permet de vérifier la faisabilité avant de définir ensuite des politiques incitatives (PDE, MDE dans les bâtiments...) ;
- Responsabilisation des services : il ne s'agit pas seulement de mettre en place des projets ou politiques supplémentaires, mais bien d'intégrer la prise en compte de l'énergie dans des projets ou politiques préexistants.

● L'approche bottom-up permet aux services de s'emparer des leviers d'actions dont ils disposent et de proposer des actions pertinentes ;

● Plan d'actions évolutif : la mise en oeuvre des premières actions sensibilise les services, souvent ensuite en demande d'expertise pour développer d'autres actions complémentaires.

Pistes d'amélioration

● Améliorer l'effet moteur vis-à-vis d'autres collectivités locales ou associations ;

● Poursuite du travail de sensibilisation par la mise en oeuvre de projets concrets.

Conseil général de l'Eure



Le Plan Climat départemental : l'engagement contre le changement climatique

Objectif

L'échéance pour le plan d'actions est définie à 2013. A cet horizon seront évaluées les actions du Plan Climat dans la perspective d'une révision de ce dernier, et seront notamment chiffrées les émissions de gaz à effet de serre évitées.

Informations générales

Sur le territoire

- 567 221 habitants (INSEE, 2006)
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 3 communautés d'agglomération
- Superficie : 6 030 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	
Air	x
Eau	
Risques naturels	
Santé	
Biodiversité	
Développement économique	x

Interlocuteurs

Jackie DESRUES – Conseiller général
Nathalie BLANC – Déléguée au Développement Durable
Emmanuelle RENOUF - Responsable de projets Energie

Téléphone : 02.32.31.50.86

Mail : emmanuelle.renouf@cg27.fr

Site internet : www.cg27.fr

Adresse : Boulevard Georges Chauvin 27 021 Evreux cedex

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Prenant en compte la raréfaction des ressources en énergies fossiles, la dépendance énergétique et les perspectives en termes de changement climatique, le Conseil général a initié une démarche Plan Climat en juin 2007, s'articulant autour de la nécessité de maîtriser les consommations énergétiques dans différents secteurs et de développer les énergies « propres » et renouvelables. En décembre 2007, l'assemblée a approuvé la déclinaison opérationnelle des actions du Plan Climat pour une mise en œuvre concrète dès janvier 2008.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

- La Charte Habitat Durable du Département a été éla-

borée peu de temps après le Plan Climat. Il s'agit d'une déclinaison du Plan Départemental de l'Habitat adopté fin 2007, construit sur la base d'un diagnostic départemental et d'une démarche prospective fondée sur l'habitat durable. La charte a été élaborée avec la participation de l'ensemble des acteurs de la filière (bailleurs sociaux, associations du bâtiment, etc.). Des groupes de travail ont été mis en place pour sa mise en œuvre.

- Par ailleurs, le Département participe à l'échelle régionale au financement du Pôle Qualité Environnementale du Bâtiment, initié début 2008. Ce pôle financé conjointement par l'ADEME, la Région et le Département a participé aux réflexions de la Charte Habitat Durable. Un chargé de mission recense les bonnes pratiques et les acteurs en matière de construction et de rénovation durable, et anime un centre de ressources pour l'ensemble de la filière à l'échelle régionale.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

Un Comité de pilotage Energie a été constitué pour répondre à la commande politique. Le pilotage a été mené par un conseiller général et le Délégué au Développement Durable. L'animation a été menée par le responsable de projets Energie du Département. Le Comité de pilotage a été constitué d'une dizaine de représentants des directions dont les actions pouvaient être concernées par la mise en œuvre d'un Plan Climat : transport,

bâtiment, agriculture, économie, direction des ressources humaines, ... l'objectif étant de bénéficier d'une vision exhaustive des enjeux/actions et que la démarche soit appropriée par l'ensemble des services. Le Comité de pilotage s'est réuni trimestriellement. Un bilan de l'action menée et des améliorations possibles a été réalisé en 2007. Ce bilan a été enrichi par les contributions du comité départemental du développement durable et a permis de constituer le dispositif d'actions du Plan Climat Départemental.

Participation et gouvernance

Les partenaires extérieurs n'ont pas été directement conviés à participer au comité de pilotage, mais chaque direction a été chargée d'établir une concertation avec ses propres partenaires afin de définir les actions complémentaires pouvant être mises en œuvre dans le cadre du Plan Climat (démarche de type « bottom-up »). Parallèlement à la mission Energie de la Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire, s'est mise en place en 2008 au sein de la Direction des bâtiments une cellule Energie et Développement durable (composée de 2 techniciens et d'un ingénieur). Ses missions sont d'introduire la maîtrise énergétique dans les bâtiments du Conseil général et de mettre en avant l'exemplarité du Département.

Diagnostic et identification des enjeux

Le Conseil général a réalisé un audit des performances énergétiques d'un échantillon de 10 sites représentatifs des compétences du Département ainsi qu'un bilan carbone simplifié (ne prenant en compte que l'aspect énergétique) de l'Hôtel du Département.

Communication et sensibilisation

Interne : journal interne ; présentations du Plan Climat aux agents du Département ; séminaires des cadres du Département.

Externe : journal départemental "C l'Eure" ; participation à des salons régionaux ; édition d'une brochure

Mise en oeuvre et suivi

Actions sur le patrimoine

- Élaboration d'un programme HQE pour les collèges.
- Prescription et utilisation de critères environnementaux dans les concours de maîtrise d'œuvre, dans le niveau de performance demandé et l'évaluation énergétique des projets.

Actions dépendant des compétences du Département

- Participation à l'appel à projet régional «Haute Qualité Environnementale dans les logements sociaux» et soutien à l'expérimentation de la THPE 2010 (Très Haute Performance Énergétique = moins de 88 kWh/m²/an) dans les logements locatifs publics sur la période 2007-2009 (5 projets retenus pour 125 logements concernés ; 1 M€ consacrés à ce projet de 2008 à 2011 sur le budget du Département).

- Mise en œuvre d'une éco-conditionnalité des aides liées à la maîtrise énergétique des projets ou à la production d'énergie, lors de la construction / réhabilitation des bâtiments et équipements publics structurants : cette éco-conditionnalité concerne toutes les constructions neuves de bâtiments publics (obligation depuis janvier 2009 de conformité à une performance énergétique équivalente à la THPE pour que les projets soient soutenus) et toutes les opérations de réhabilitations

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Pilotage politique fort ;
- Maitien de la dynamique et organisation du suivi par un comité de pilotage organisé 2 fois par an ;
- Transversalité entre les différentes directions du Conseil général ;
- La démarche et les orientations du Plan Climat s'inscrivent dans les ambitions du contrat 276 (par exemple, à travers le projet d'Observatoire de l'énergie en Haute-Normandie).

présentant le Plan Climat et les dispositifs d'aides qui en découlent (téléchargeable sur le site Internet du CG27).

La première action du Plan Climat de l'Eure a été d'initier, avec le Conseil général de Seine-Maritime et la Région de Haute-Normandie, un colloque sur l'énergie dès octobre 2007. Ce colloque a permis de communiquer largement sur la position commune des 3 partenaires en matière de maîtrise de l'énergie et de bonnes pratiques. Cette manifestation a réuni l'ensemble des acteurs concernés, issus notamment des secteurs de l'économie, de l'agriculture, du logement et de l'environnement.

Les moyens financiers

16 M€ ont été fléchés par le Département de l'Eure sur la période 2007-2013, autour de 3 priorités :

- la maîtrise énergétique dans le logement : public et privé, construction, rénovation et amélioration de l'habitat
- la maîtrise énergétique dans les bâtiments et les équipements publics : éco-conditionnalité des aides et exemplarité du Département sur son parc immobilier
- la production d'énergies renouvelables.

(avec pour critère, une diminution de la consommation énergétique d'au moins 20% par rapport à la situation initiale).

La mise en oeuvre par les services et le suivi

Le Plan Climat fait l'objet d'un suivi semestriel avec la pérennisation des COPIL Energie et la mise en place d'outils de suivi qualitatif et quantitatif. L'exploitation cartographique sera intégrée à terme pour le suivi du Plan Climat.

Communication et sensibilisation

- Renforcement du réseau des Espaces Info Energie sur le territoire avec mise en place de permanences pour les Eurois.
- Formations diverses dispensées aux agents départementaux.
- Mobilisation des publics scolaires par le biais de concours, d'expositions, d'interventions dans les classes via des associations locales...

Pistes d'amélioration

- Réaliser le volet "état 0" des émissions de gaz à effet de serre pour permettre l'évaluation de l'impact des actions mises en œuvre ;
- Revoir l'objectif de certaines actions pour davantage d'ambition ;
- Chiffrer les objectifs ;
- Réactualiser les actions par rapport à des besoins ou des attentes nouvelles ;
- Insérer et développer de nouvelles actions.

Conseil général de l'Hérault



Du bilan carbone au Plan Climat

Objectif

L'objectif global du Conseil général est de mettre le développement durable et la lutte contre le changement climatique au cœur des politiques départementales.

A la suite du bilan carbone des activités du Conseil général en 2007-2008, l'objectif fixé est de diviser par 4 les émissions d'ici 2050.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 001 041 habitants (INSEE, 2006)
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 4 communautés d'agglomération
- Superficie : 6 224 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	
Agriculture / forêts / espaces verts	
Déchets	
Air	
Eau	
Risques naturels	
Santé	
Biodiversité	x
Développement économique	

Interlocuteurs

Monique PETARD, vice-présidente du Conseil général
Alain ROTA, Chargé de mission développement durable

Téléphone : 04.67.67.67.81

Mail : arota@cg34.fr.

Site internet : www.herault.fr

Adresse : Hôtel du Département, 1000 rue d'Alco 34087 Montpellier cedex 4

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Le Conseil général a lancé en 2007 un bilan carbone de ses activités. Celui-ci a débouché sur des préconisations avant même le lancement d'une concertation sur le Plan Climat départemental, prévue pour 2010.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

Même si les élus n'ont pas encore officiellement délibéré sur le Plan Climat départemental, beaucoup d'initiatives balisent déjà la politique départementale en matière d'énergie et de climat. Le Département a un Agenda 21 depuis 2003 organisé autour de l'ensemble des politiques départementales. Avec 47 actions concernant les secteurs sociaux, environnementaux et économiques, cet outil a servi de base à la mise en œuvre d'une réelle stratégie de développement durable.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

Le pilotage du plan s'appuiera sur la Mission Développement Durable et sur un réseau de correspondants issus des pôles et directions de la collectivité, comme cela a été le cas pour le bilan carbone.

Participation et gouvernance

Dans le cadre de la réflexion globale relative au repositionnement de la collectivité départementale au regard des enjeux du développement durable et intitulée « Hérault Avenir », des réunions territoriales seront organisées durant les années 2009 et 2010. Cette démarche de concertation a été précédée d'un travail interne im-

portant impliquant toutes les directions et revisitant toutes les politiques.

Diagnostic et identification des enjeux

Le Département s'appuiera sur le bilan carbone de ses activités et sur les données d'émissions de gaz à effet de serre collectées par l'ADEME et la Région et enfin sur le travail des services de l'Etat qui ont produit diverses analyses stratégiques sur les impacts du changement climatique en zone méditerranéenne. Il faut noter que la collectivité a passé un accord cadre avec le CNRS sur cette question.

Communication et sensibilisation

- **Animation importante autour du plan départemental d'élimination des déchets** : sensibilisation autour de l'exportation des déchets (faire en sorte de relocaliser le traitement des déchets et de réduire les déchets à la source).
- **Consolidation des actions menées dans le cadre de l'opération « L'Hérault à vélo »** portant sur les diverses utilisations de ce mode de déplacement.
- **Actions d'information pour les agents du Département**

ment dans le cadre du Plan de Déplacement Entreprise et via les médias internes (« Intranet » et Journal interne).

Les moyens financiers

L'enveloppe budgétaire du Plan n'est pas encore définie.

Mise en oeuvre et suivi

Actions sur le patrimoine

- **Lancement d'une taxe carbone interne** : auto-prélèvement sur les crédits d'investissement et de fonctionnement qui alimente un fonds disponible pour financer des opérations d'amélioration de la performance énergétique, de rationalisation des modes de déplacement ou d'incorporation de matériaux de construction faiblement émetteurs de gaz à effet de serre. Ce mécanisme, dont le principe a été acté par l'assemblée départementale est en cours de finalisation avec l'ensemble des directions.
- **Actions pour réduire les consommations d'énergie** : plan pluriannuel d'investissement destiné à faciliter la mise en service d'équipements sobres en carbone ; actions de sensibilisation aux questions d'énergie, relayées sur le plan pédagogique, notamment dans les collèges.

Actions dépendant des compétences du Département

- **Mise en place en 2002 du FATMEE** (Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie) avec pour objectif d'aider les populations à faibles revenus à réaliser des investissements améliorant la performance énergétique de leur logement.
- **Mise en place d'un syndicat mixte pour le transport collectif** (maillage du territoire pour limiter sur certains itinéraires l'utilisation des véhicules individuels).
- **Lancement d'un appel à projets départemental « Habiter sans s'étaler »** et d'un projet transversal sur les « routes durables » permettant de limiter les émissions de gaz à effet de serre dès l'étape de la conception jusqu'à celle de la réalisation de l'infrastructure et de son entretien.
- **Eco-quartier sur la commune de Fabrègues** (foncier du Conseil général).

Actions territoriales

Une réflexion a été engagée pour généraliser la prise en compte des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre dans les programmes d'aide en direction des communes et de leurs groupements (notamment ceux relatifs à la construction d'écoles ou de maisons de retraite).

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

Le syndicat mixte Hérault Energie aide 320 communes (sur 343 du département) en leur proposant notamment des diagnostics énergétiques de leurs bâtiments et des conseils en orientation énergétique en matière de comportement ou d'investissement. Le syndicat complète cet accompagnement depuis 2007 par un soutien financier aux investissements.

Les mesures d'adaptation

- Le Conseil général a lancé en 2004 une **étude sur la valorisation de la biodiversité et les impacts du changement climatique**. Cette étude doit permettre de constituer une aide à la décision pour les porteurs de projets locaux sur la base d'un Système d'Information Géographique (SIG). Cette action a été renforcée par la convention cadre sur la biodiversité qu'ont conclu le CNRS (via son Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive) et le Conseil général.
- **Elaboration d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable** se fixant notamment pour priorité d'ici 2015 la mise en place de réseaux de mesures et d'un réseau partenarial de connaissances ainsi que l'élaboration d'un schéma départemental des écosystèmes. La gestion de l'eau est considérée comme l'un des enjeux majeurs du Département s'agissant de l'adaptation aux changements climatiques.

La mise en oeuvre par les services et le suivi

La définition d'un indicateur synthétique fait l'objet d'une réflexion. Les éléments pour la construction de cet indicateur seraient les émissions de gaz à effet de serre, l'indice de développement humain, le bilan carbone et la biodiversité.

Communication et sensibilisation

La communication qui se mettra en place lors de la réalisation du Plan Climat prévoira d'insister sur les aspects pédagogiques de la démarche. L'aspect adaptation devra être mis en avant dans la perspective d'une meilleure prise en compte des réalités de notre territoire.

Conseil général de Seine-Maritime

Le Plan d'Action en faveur de l'Energie



Objectif

Le Département a fixé un double objectif à l'horizon 2015 (par rapport à 2007 comme année de référence) : augmenter de 15% l'efficacité énergétique des bâtiments du Département et de 15% l'efficacité énergétique de la flotte de véhicules.

Informations générales

Sur le territoire

- 1 243 834 habitants (INSEE, 2006)
- Intercommunalités de plus de 50 000 habitants : 4 communautés d'agglomération ; 1 communauté de communes
- Superficie : 6 278 km²

Secteurs d'intervention du Plan Climat

Energie	x
Bâtiment	x
Aménagement	x
Transport	x
Agriculture / forêts / espaces verts	x
Déchets	
Air	x
Eau	x
Risques naturels	
Santé	x
Biodiversité	
Développement économique	x

Interlocuteurs

Alain CARMENT, Conseiller Général en charge des Energies Renouvelables et du Développement Durable

Delphine ROUX, Directeur de la Mission Développement Durable

Aurélien GANTEIL, Chargée de Mission Développement Durable

Téléphone : 02.35.03.52.99

Site internet : <http://www.seinemaritime.net/fr/>

Adresse : Quai Jean Moulin – 76101 ROUEN cedex 1

L'engagement dans la démarche

Acte politique marquant l'engagement de la collectivité dans la démarche

Le Plan d'Action en faveur de l'Energie (PAE) a été adopté en octobre 2006 et est venu enrichir la démarche initiée par le Projet départemental de développement durable (PDDD). Il a été élaboré par la Mission Développement Durable en partenariat avec les services concernés. Il comporte 36 actions sur 6 grands thèmes : les bâtiments et l'habitat ; les transports ; les filières d'énergies renouvelables issues de la biomasse ; les initiatives locales ; les entreprises ; la sensibilisation.

Démarches engagées dans le domaine du développement durable

Le Département a lancé en 2005 l'élaboration du PDDD, programme expérimental, composé de 70 actions pilotes. Dans la continuité du PDDD, le Département a souhaité s'engager dans une démarche plus territorialisée et a lancé en 2009 un PACTE de développement durable destiné à accompagner les collectivités qui s'engagent dans des politiques de développement durable.

L'élaboration du plan

Organisation - Ressources humaines

L'élaboration du PAE a été pilotée par la Mission Développement Durable, placée sous l'autorité du pôle « Aménagement du Territoire et Développement Durable ». Cette Mission a été créée en 2005. Au 31 décembre 2008, quatre personnes sont affectées à ce service : un Directeur de mission, deux chargés de mission et une assistante à temps plein.

La Mission a pris en charge l'animation des groupes de travail thématiques organisés avec les services concernés. Elle apporte par ailleurs un conseil technique spécifique en appui aux services sectoriels ; elle s'assure que la dimension du développement durable est prise en compte dans les politiques du Département ; elle initie et participe à des actions d'information et de sensi-

bilisation ; elle assure un suivi global et transversal de la démarche. Un comité de pilotage se réunit trimestriellement.

Participation et gouvernance

Le PAE concerne prioritairement des actions à mettre en œuvre au sein même de la collectivité (actions sur son patrimoine, au sein des services internes...). Néanmoins, les acteurs du territoire ont été associés pour un certain nombre d'actions. A titre d'exemple, sur la problématique du logement, l'ensemble des acteurs du logement de Seine-Maritime (bailleurs sociaux, CDAH...) ont été largement associés dans le cadre de journées de l'habitat social organisées par le Département.

Diagnostic et identification des enjeux

A la suite de l'adoption du PAE, le Département a réalisé un audit des performances énergétiques d'un échantillon de 10 sites représentatifs des compétences du Département ainsi qu'un bilan carbone simplifié (ne prenant en compte que l'aspect énergétique) de l'Hôtel du Département.

Communication et sensibilisation

En interne : revue mensuelle destinée aux agents du Conseil général et aux élus, site internet du Département, site intranet dédié au Développement Durable, semaine de sensibilisation des agents départementaux à la lutte contre les changements climatiques (animations, stands, projection de film sur le dérèglement climatique, réalisation d'un jeu quizz...).

En externe : site du Département avec une rubrique spécifique sur l'énergie et le climat, revue mensuelle

destinée aux seino-marins, élaboration d'une plaquette énergie dédiée au 276 (voir p. 21), organisation d'un colloque 276 à Evreux, participation du Département à la semaine de la mobilité douce, participation à différents salons sur la problématique de l'énergie et du réchauffement climatique...

Les moyens financiers

Les actions du PAE sont mises en œuvre par les directions concernées et font l'objet, à ce titre, de rapports spécifiques et d'engagements, imputés sur leurs affectations budgétaires propres.

Des économies financières substantielles dans la facture énergétique du Département sont déjà constatées grâce aux actions d'économies d'énergie mises en œuvre : notamment le remplacement de la chaudière de l'Hôtel du Département (passage du fioul au gaz) et la baisse de la température de consigne de 23 à 20 °C.

Mise en oeuvre et suivi

Actions sur le patrimoine

● **Plan de déplacement d'établissement** : mis en place en septembre 2008 (prise en charge de la moitié des abonnements TC des agents / gratuité des cars départementaux, vélos de service, mise en ligne d'un site internet de covoiturage...).

● **Réalisation d'un bilan énergétique du patrimoine bâti** du Département pour les années 2005 à 2007.

Actions dépendant des compétences du Département

● **Collèges** : Réalisation de diagnostics énergétiques sur 19 collèges du Département. Programmation et Construction de collèges HQE avec la cible énergie très performant. Inauguration du premier collège HQE en septembre 2008.

● **Logements sociaux** : participation du Conseil général au lancement d'un appel à projets auprès des bailleurs sociaux pour des logements sociaux HQE. Cet appel à projets a été lancé en partenariat avec le Conseil général de l'Eure et le Conseil régional de Haute-Normandie.

Zoom sur les actions de valorisation énergétique des déchets

Cette thématique n'est pas traitée dans le PAE mais à travers le PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) selon un axe visant l'optimisation des installations de valorisation énergétique sous maîtrise d'ouvrage publiques. Par ailleurs, le Département apporte une contribution financière à la création et aux aménagements complémentaires d'unités de valorisation énergétique à la condition que ces installations soient compatibles avec le PDEDMA.

Un **Observatoire des Déchets** est par ailleurs en cours de création et devrait être opérationnel fin 2009.

Actions territoriales

Dispositif d'aide à l'habitat durable : subvention s'adressant aux particuliers, destinée à financer l'achat et l'installation d'équipements utilisant les énergies renouvelables ou permettant une maîtrise de la consommation d'énergie ou la récupération des eaux pluviales. La subvention est soumise à conditions de ressource.

Zoom sur l'accompagnement des collectivités

La bonification des aides est un levier d'incitation permettant aux collectivités d'engager des actions/opérations en faveur des équipements et des aménagements communaux tout en respectant les critères du développement durable définis dans les quatre domaines prioritaires du Département : solidarités, emploi et aménagement du territoire, égalité des chances et qualité de vie. Les bonifications appliquées s'échelonnent de 0 à 20 %, par tranche de 5% en fonction de critères sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance.

Les mesures d'adaptation

Les actions d'adaptation au changement climatique s'inscrivent dans le cadre de la contractualisation 276 et du Plan Climat régional de Haute-Normandie.

La mise en oeuvre par les services et le suivi

● Dans le cadre du bilan énergétique du patrimoine départemental, les consommations énergétiques sont recensées pour tous les bâtiments (sous la forme d'une étiquette énergie de type DPE) avec pour année de référence 2007 et un objectif de réduction de 2% annuels (mise en place tableau de bord de suivi réalisé par la direction du Domaine départemental).

● Les consommations de la flotte départementale 2007 sont suivies annuellement par la réalisation d'un tableau de bord de suivi des consommations des véhicules.

● Le PAE a fait l'objet d'une évaluation entre fin 2007 et début 2008. Un outil de suivi a été élaboré pour faciliter cette évaluation. Il se présente sous la forme d'une base de données Access répertoriant toutes les fiches action avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour chacune d'elles. Le suivi (renseignement des indicateurs) est réalisé par les directions concernées avec un appui de la Mission Développement Durable.

Début 2009, près de 90 % des actions ont été engagées avec des degrés d'avancement plus ou moins importants.

Communication et sensibilisation

En interne : Réalisation de sessions de formations spécifiques (par exemple : formation à la conduite douce pour les chauffeurs ; formation des travailleurs sociaux à la maîtrise des dépenses d'énergie et d'eau...)

En externe : Participation à des salons, manifestations co-organisés avec les acteurs régionaux, notamment les journées pratiques du développement durable.

Zoom sur l'Observatoire de l'habitat

L'Observatoire de l'Habitat, opérationnel depuis fin 2007 est antérieur à l'élaboration du PAE. Cependant, il constitue un outil de suivi du PDALPD (Plan Départemental d'Aide au Logement pour les Personnes défavorisées) permettant d'ajuster les actions en matière de maîtrise de dépenses de l'énergie et d'eau dans l'habitat.

Analyse de la démarche

Facteurs de réussite

- Implication de chaque direction en amont pour la mise en place technique des actions ;
- Un taux d'engagement des actions très satisfaisant (seulement 10 % n'ont pas encore été engagées et plus d'un tiers des actions est achevé).

Pistes d'amélioration

Des adaptations ou réajustements sont proposés au cas par cas, en fonction du contexte externe (réglementation) ou des interrogations qui peuvent exister sur la justification de certaines actions d'un point de vue environnemental (ex : agrocarburants).

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ARCAD	Agence régionale de la construction et de l'aménagement durable
ASPA	Association pour l'étude et la Surveillance de la Pollution atmosphérique en Alsace
ASQA	Association de surveillance de la qualité de l'air
ATEnEE	Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique
ATMO	Indice de pollution atmosphérique
BBC	Bâtiment basse consommation
C3D	Comité départemental de développement durable (Eure)
CA	Communauté d'agglomération
CAP Climat	Comité d'action partenariale (Nord-Pas-de-Calais)
CC	Communauté de communes
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CESR	Conseil économique et social régional
CESR	Conseil économique et social régional
CG	Conseil général
CITEPA	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COFIL	Comité de pilotage
COT	Contrat d'objectif territorial
CPER	Contrat de projet Etat Région
CPER	Contrat de plan Etat Région
CRDD	Contrat régional de développement durable (Poitou-Charentes)
DGS	Direction générale des services
DPE	Diagnostic de performance énergétique
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENR	Energie renouvelable
FATMEE	Fonds d'aides aux travaux de maîtrise d'eau et d'énergie
FIRE	Fonds initiative région environnement (Champagne-Ardenne)
FRAMEE	Fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement
FREC	Fonds régional environnement climat (Champagne-Ardenne)
FREE	Fonds régional d'excellence environnementale (Poitou-Charentes)
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe interministeriel d'experts sur le climat
HQE	Haute qualité environnementale
MDE	Maîtrise de l'énergie
MEEDDAT	Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
ONF	Office national des forêts
OREGES	Observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (Poitou-Charentes)
PAE	Plan d'action en faveur de l'Energie (Haute-Normandie)
PARIC	Plan d'action régional initiative climat (Poitou-Charentes)
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PCP	Plan Climat Pilote (Languedoc-Roussillon)
PDDD	Projet départemental de développement durable (Seine-Maritime)
PDE	Plan de déplacement entreprise
PEDMA	Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
PNR	Parc naturel régional
PRIC	Plan régional initiative climat (Poitou-Charentes)
PRQA	Plan régional de qualité de l'air
RCA	Région Champagne-Ardenne
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SEM	Société d'économie mixte
SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
SIG	Système d'information géographique
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRIT	Schéma régional des infrastructures et des transports
teqCO2	Tonne équivalent CO2
TER	Train express régional
THPE	Très haute performance énergétique

Réalisation : Ce document a été réalisé en mai 2009 par le bureau d'études ECOFYS, sous la coordination de la Direction générale de l'énergie et du climat (MEEDDM), avec l'appui de l'ADEME. Couverture : MEEDDM/Direction de la communication (Florence Chevallier).

Sources : Les schémas, graphes et tableaux ont été transmis par les collectivités interrogées.

Pour en savoir plus :

Direction générale de l'énergie et du climat / Département de lutte contre l'effet de serre : Ludovic Armand

Mail : ludovic.armand@developpement-durable.gouv.fr

Photos de couverture :

- Tramway à Bordeaux, Ferme éolienne Nordex, Centrale solaire photovoltaïque, MEEDDM Médiathèque / Laurent Mignaux.
- Lézard, MEEDDM Médiathèque / Arnaud Bouissou.
- Bâtiment de conception bio-climatique, MEEDDM Médiathèque / Thierry Degen.
- Éclairage public à Valenciennes (réalisation Citelum) EDF Médiathèque / Julien DANIEL.



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable et de la Mer,
en charge des Technologies vertes
et des Négociations sur le climat
Direction générale de l'Énergie et du Climat
92055 La Défense Cedex
Tél. 01 40 81 21 22

